

## Analyse diagnostique et prospective de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé - Bénin



=====  
Série de Documents de Travail N° 130

Bénin - 2007  
=====



# Analyse diagnostique et prospective de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé, Bénin

Alphonse AGBAKA	Écologie, entomologie	Ecole polytechnique d'Abomey Calavi / UAC
Isabelle AHOUCANDJINO	Développement rural	Association nationale des semenciers du Bénin
Mathias Dotou AHOUNOU	Agronomie	Ministère, Programme d'appui aux OPA
Jules Bamissi BIO BAGOU	Sociologie	Fédération des unions de producteurs / FUPRO
François V. DOSSOUHOU	Gestion de l'environnement	Faculté des Sciences Agronomiques / UAC
Laurent GLIN	Agric-économie, sociologie	Organisation béninoise pour la promotion de l'agriculture biologique
Christophe KINHA	Sociologie	Fédération des unions de producteurs du centre / FUPRO
Edi KPOGAN	Sociologie	IFDC-Bénin

<p><b>ANASEB</b> 02 B.P. 8006 Cotonou - <b>Bénin</b> Tél. 229-95 06 67 47 E-mail: <a href="mailto:anaseb2006@yahoo.fr">anaseb2006@yahoo.fr</a></p>	<p><b>EPAC</b> (Abomey Calavi) 01 B.P. 2009 Cotonou - <b>Bénin</b> Tél. 229-21 36 09 93 Site: <a href="http://www.epac.bj.refer.org">www.epac.bj.refer.org</a></p>
<p><b>FSA</b> - Université d'Abomey Calavi 01 B.P. 526 Cotonou - <b>Bénin</b> Tél. 229-21 30 41 39 Site: <a href="http://www.fsa.bj.refer.org/">http://www.fsa.bj.refer.org/</a></p>	<p><b>FUPRO</b> B.P. 372 Bohicon - <b>Bénin</b> Tél. 229-22 51 07 00 - Fax 229-22 51 09 46 E-mail: <a href="mailto:fuproben@leland.bj">fuproben@leland.bj</a></p>
<p><b>ICRA</b> Agropolis International, Avenue Agropolis 34394 Montpellier CX05 - FRANCE Tél. 33-(0)467 04 75 27 - Fax 33-(0)467 04 75 26 E-mail: <a href="mailto:icra@agropolis.fr">icra@agropolis.fr</a> - Site: <a href="http://www.icra-edu.org">http://www.icra-edu.org</a></p>	<p><b>IFDC Bénin</b> 10 B.P. 1200 Cotonou - <b>Bénin</b> Tél. 229-21 305 990 - Fax 229-21 305 991 E-mail: <a href="mailto:ifdcbenin@ifdc.org">ifdcbenin@ifdc.org</a> - Site: <a href="http://www.ifdc.org">http://www.ifdc.org</a></p>
<p><b>OBEPAB</b> 02 B.P. 8033 Cotonou - <b>Bénin</b> Tél. 229-21 35 14 97 E-mail: <a href="mailto:obepab@intnet.bj">obepab@intnet.bj</a> - Site: <a href="http://www.obepab.bj">http://www.obepab.bj</a></p>	<p><b>PAOPA / MAEP</b> 03 B.P. 2900 Cotonou - <b>Bénin</b> Tél. E-mail: <a href="mailto:opa_maep@yahoo.fr">opa_maep@yahoo.fr</a></p>



## Remerciement

Cette étude a été réalisée grâce à l'appui technique et financier du Centre international pour la fertilité des sols et le développement agricole (IFDC) et du Projet NPT146.

Au moment de présenter les résultats de notre travail de terrain, nous voudrions exprimer notre sincère gratitude au directeur de l'IFDC-Afrique, M. JJ. Robert Groot, au coordinateur régional du projet 1000s+ M. Arno Maatman et au coordonnateur du projet NPT 146, Prof. Nestor Aho pour nous avoir accordé les moyens financiers nécessaires.

À M. Grégoire Houngnibo, représentant de l'IFDC Bénin, M. Kokou Djagni, coordonnateur national du projet 1000s+, et tout le personnel de l'IFDC Bénin, nous disons merci pour leurs soutiens de divers ordres.

Nos remerciements vont au Centre de formation ICRA à travers le directeur Jon Daane, le coordinateur du programme, M. Toon Defoer, M. Nour Sellamna, l'assistante Mme Françoise de Chevigny et les facilitateurs.

À Mme Marie-Jo Dugué, notre référent, pour son assistance technique et sa disponibilité, nous adressons toute notre reconnaissance.

Nous exprimons notre profonde gratitude aux producteurs, transformateurs et commerçants de riz de la vallée de l'Ouémé pour l'intérêt particulier et la disponibilité dont ils ont fait preuve au cours ce processus de co-apprentissage. Nos remerciements vont également aux responsables des organisations de producteurs de riz de la vallée, en particulier à : Emile Houansou, président URIZOP, Barthélémy Bognou, secrétaire URIZOP et Luc Tohou, vice-président UCP Dangbo.

Nous voudrions exprimer également notre profonde reconnaissance aux structures d'appui : MAEP, PTAA, PAPA, ESOP, PADRO, DGR, CeRPA Ouémé, CeRPA Atlantique, ADRAO, INRAB, Oxfam, Centre Songhaï, les mairies et CeCPA de Dangbo, Adjohoun et des Aguégus pour leur engagement et leur franche collaboration.

Nous adressons nos profonds remerciements au comité de coordination de la PNI pour ses orientations et son assistance combien louables.

À nos divers structures de provenance : ANASEB, EPAC, FSA, FUPRO, OBEPAB et PAOPA/MAEP, nous disons merci pour nous avoir libéré et soutenu durant tout ce processus.

À toutes les personnes physiques et morales qui nous ont assistés de près ou de loin, nous (membres de l'ENRC-Bénin) témoignons notre profonde gratitude.



## Table des matières

<b>I - Chapitre introductif</b> .....	<b>1</b>
1.1 - Introduction.....	1
1.2 - Problématique .....	2
1.3 - Présentation de la zone d'étude.....	3
<b>2 - Démarche méthodologique</b> .....	<b>7</b>
2.1 - Recherche en commun des informations sur la filière riz de la vallée .....	7
2.2 - Analyse des informations.....	8
2.2.1 - <i>Image contexte</i> .....	8
2.2.2 - <i>Analyse des acteurs</i> .....	9
2.2.3 - <i>Analyse des forces, faiblesses, opportunités, menaces (FFOM)</i> .....	9
2.2.4 - <i>Planification par scénarios et options stratégiques</i> .....	9
2.3 - Validation des résultats avec les acteurs .....	10
<b>3 - Diagnostic de la filière</b> .....	<b>10</b>
3.1 - Image contexte de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé .....	10
3.2 - Matrice des acteurs .....	14
3.3 - Relations entre les acteurs.....	15
3.3.1 - <i>Relations entre les transformateurs et les autres acteurs</i> .....	17
3.3.2 - <i>Relations entre les commerçants et les autres acteurs</i> .....	17
3.3.3 - <i>Autres relations</i> .....	17
3.4 - Description du système de production .....	18
3.4.1 - <i>Riziculture de décrue</i> .....	18
3.4.2 - <i>Mode d'exploitation</i> .....	18
3.4.3 - <i>Facteurs de production</i> .....	19
3.4.4 - <i>Analyse de la rentabilité économique</i> .....	21
3.5 - Système de transformation.....	22
3.5.1 - <i>Étuvage et décortilage</i> .....	22
3.5.2 - <i>Analyse économique de la transformation</i> .....	23
3.6 - Système de commercialisation du riz de la vallée .....	24
3.6.1 - <i>Marchés et circuits commerciaux</i> .....	24
3.6.3 - <i>Analyse économique de la commercialisation du riz dans la vallée de l'Ouémé</i> .....	25
3.6.4 - <i>Analyse sociale de la commercialisation</i> .....	25
3.6.5 - <i>Rôle de l'État dans la commercialisation du riz local</i> .....	26
3.7 - Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM).....	26
3.7.1 - <i>Analyse des forces</i> .....	29
3.7.2 - <i>Analyse des faiblesses</i> .....	29
3.7.3 - <i>Analyse des opportunités</i> .....	30
3.7.4 - <i>Analyse de menaces</i> .....	30
<b>4 - Analyse prospective</b> .....	<b>31</b>
4.1 - Forces motrices et scénarios .....	31
4.2 - Analyse des scénarios et de leurs effets .....	32
4.3 - Options stratégiques.....	33
4.3.1 - <i>Renforcement des capacités et du pouvoir des acteurs</i> .....	34
4.3.2 - <i>Amélioration des performances de production</i> .....	34
4.3.3 - <i>Amélioration de la qualité du riz de la vallée</i> .....	37
4.3.4 - <i>Amélioration de la demande du riz local</i> .....	37
4.4 - Plan d'action (tableau 4.4).....	39
<b>5 - Conclusion</b> .....	<b>43</b>

## Sigles et acronymes

ADRAO	Association pour le développement du riz en Afrique de l'Ouest
BRS	Banque régionale de solidarité
CCR	Conseil de concertation des riziculteurs
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest
CeRPA	Centre régional de promotion agricole
CIDR	Centre international pour le développement de la recherche
CLCAM	Caisse locale de crédit agricole mutuel
CPOP	Composante pour la promotion des organisations paysannes
DG	Directeur général
DGR	Direction du génie rural
DPFSA	Direction de la promotion des filières et de la sécurité alimentaire
DPLR	Direction de la promotion et de la législation rurale
DPP	Direction de la programmation et de la prospection
ENRC	Équipe nationale de renforcement de capacité
ESOP	Entreprise de service pour les organisations paysannes
FAO	Organisation mondiale pour l'alimentation et la nutrition
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités, menaces
FUPRO	Fédération des unions de producteurs du Bénin
GEA	Groupement des exploitants agricoles
GV	Groupement villageois
GVC	Groupement à vocation coopérative
ICRA	Centre international pour la recherche agricole orientée vers le développement
IFDC	Centre international pour la fertilité des sols et le développement agricole
IMF	Institutions de micro finance
INRAB	Institut national de recherches agricoles du Bénin
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONASA	Office national pour la sécurité alimentaire
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation paysanne
PADFA	Projet d'appui au développement des filières agricoles
PADME	Programme d'appui au développement des moyennes entreprises
PADRO	Projet d'appui au développement rural de l'Ouémé et du Plateau
PAPA	Programme analyse de la politique agricole
PAPME	Programme d'appui aux petites et moyennes entreprises
PEA	Pôle d'entreprise agricole
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays moins avancés
PNI	Plate forme nationale d'innovation
PSSA	Programme sectoriel pour la sécurité alimentaire
PTAA	Programme de technologie agricole alimentaire
RAD	Recherche action pour le développement
RGPH	Recensement général de la population humaine
RIVALO	Riz de la vallée de l'Ouémé
SDDAR	Schéma directeur de développement agricole rural
TEC	Tarif extérieur commun
UCP	Union communale des producteurs
UEMOA	Union économique monétaire ouest africain
UPR	Union des producteurs de riz
URIZOP	Union régionale des riziculteurs de l'Ouémé et du Plateau



## Résumé

Une des priorités agricoles nationales, la culture du riz suscite de plus en plus l'attention du gouvernement béninois et des opérateurs économiques privés en même temps qu'elle constitue un moteur de structuration du milieu rural. C'est fort de ce constat et des potentialités considérables, mais faiblement exploitées de la vallée de l'Ouémé pour la production du riz, que le présent cluster a été choisi pour tester l'approche RAD en milieu réel au Bénin. L'objectif de ce travail est de contribuer à l'amélioration de la compétitivité de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé à partir d'une analyse diagnostique et d'une planification prospective participatives. Ce travail s'est basé sur une démarche multi-acteurs en associant étroitement les acteurs directs à tous les maillons de la filière ainsi que les diverses structures d'appui à la promotion de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé. Trois cycles ont marqué le déroulement de ce travail sur le terrain à savoir : la documentation, les enquêtes participatives, l'analyse et la validation des résultats. La documentation a porté sur les thématiques liées à : l'itinéraire technique de la production, les techniques de transformation, la commercialisation du riz, la compétitivité du riz local et les instruments de régulation des importations. Cette phase a conduit à l'identification des acteurs et à l'élaboration des outils de diagnostic. Les principaux outils utilisés pour le diagnostic participatif sont : l'entretien de groupe avec la visualisation, l'image contexte, l'analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces), la planification par scénarios et le cadre logique. Les entretiens ont impliqué des acteurs directs et les structures qui appuient la production, la transformation et la commercialisation du riz dans la vallée de l'Ouémé.

La filière riz dans la vallée de l'Ouémé est caractérisée par une grande diversité d'acteurs et d'enjeux. On note aussi un fort potentiel en ressources naturelles (terre, richesse agronomique et ressources en eau) favorables à la riziculture. À cela s'ajoute une dynamique organisationnelle des producteurs de riz du niveau village au niveau régional. En matière de transformation, des savoirs et savoir-faire en techniques de décorticage et d'étuvage du riz existent. Quelques décortiqueuses, des aires de séchage et des magasins de stockage, vestiges des anciens projets (SADEVO et SONIAH) sont encore disponibles. Par rapport à la commercialisation, des expériences de vente groupée ont été entreprises. De plus, un effort de labellisation du riz de la vallée est actuellement en cours.

Malgré ces atouts, certaines contraintes handicapent encore l'expression de tout le potentiel rizicole de la vallée. Il s'agit principalement de : l'inorganisation de l'approvisionnement en intrants, l'insécurité et le morcellement du foncier, le mélange variétal, la précarité des techniques de culture et de transformation, l'inadéquation du crédit agricole, le manque de qualité du riz et sa faible visibilité sur le marché.

De l'analyse prospective, il ressort que les principales forces motrices qui détermineront à moyen terme l'évolution de la filière riz dans la vallée sont : l'aménagement de la vallée, la concurrence du riz importé, l'encadrement technique et organisationnel des acteurs, le financement de la filière et la demande du riz de la vallée. Tenant compte des forces motrices et des scénarios, quatre options stratégiques ont été retenues par l'ensemble des acteurs de la filière riz de la vallée pour améliorer la compétitivité de cette filière à moyen terme. Ces options stratégiques sont : renforcement des capacités et du pouvoir des acteurs directs, amélioration des performances de production, amélioration de la qualité du riz de la vallée et amélioration de la demande du riz local. Ces options seront mises en œuvre dans une dynamique d'interaction et de synergie entre les différents acteurs avec au centre les organisations paysannes qui seront le point d'encrage de tout le processus.



# I - Chapitre introductif

## 1.1 - Introduction

En tout temps, la recherche agricole s'est donnée pour mission d'être un instrument du développement agricole aux côtés des autres services agricoles comme la vulgarisation, l'approvisionnement en intrants, le crédit agricole etc. Toutefois, l'approche et l'agenda adoptés déterminent largement l'efficacité de cette recherche. Ainsi, dans la quête de plus d'efficacité, la recherche va évoluer de son rôle de fabricant de technologies, en général peu adaptées aux réalités et contexte des paysans clients, pour devenir beaucoup plus un catalyseur dans un processus où chercheurs, producteurs, services de vulgarisation et même les structures non conventionnelles (institutions financières, opérateurs économiques) se mettent ensemble pour apprendre et innover. C'est dans ce paradigme que s'insère l'approche RAD (Recherche action pour le développement) qui, loin d'être une machine de fabrication de technologies, met en œuvre un ensemble de démarches pour favoriser l'apprentissage collectif (co-apprentissage) pour engendrer ensemble des innovations (co-innovation).

Cette approche, promue par le Centre international de recherche agricole orientée vers le développement (ICRA), a pour finalité l'amélioration et la promotion des moyens de subsistances durables en milieu rural. La RAD dans sa démarche et sa mission rejoint les objectifs des projets 1000s+ de l'IFDC et NPT 146 de l'université d'Abomey-Calavi. Déjà, une dynamique de mise en place d'une plate forme nationale d'innovations agricoles partageant cette même vision était en cours au Bénin. C'est pourquoi, ces diverses institutions ont convenu d'un accord de partenariat en vue de constituer un pool de compétences en matière de développement participatif d'innovation, au Bénin et dans d'autres pays de la sous région.

C'est dans ce cadre que l'Équipe nationale de renforcement de capacité a été constituée pour aller à l'école de cette approche en vue de contribuer à sa démultiplication au niveau national. Après une première phase d'acquisition de connaissances à l'ICRA à Montpellier du 22 septembre au 03 décembre 2006, l'étude de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé a été choisie pour tester cette approche en milieu réel. Le choix de ce Pôle d'entreprises agricoles tient compte d'une part du fait que la production du riz s'inscrit comme une priorité nationale et suscite de plus en plus l'engouement du gouvernement béninois et des opérateurs privés, et d'autre part de l'énorme potentialité de la vallée de l'Ouémé pour la production du riz. Ce travail a pour finalité l'amélioration de la compétitivité de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé. Il a été conduit dans une démarche multi-acteurs du 04 décembre 2006 au 19 janvier 2007 dans les communes productrices de riz dans la vallée, à savoir : Dangbo, Adjohoun et Aguégus.

Le présent rapport rend compte de la démarche adoptée ainsi que des principaux résultats de ce processus qui n'est pas encore à sa fin. Il est articulé autour de trois grandes parties : la méthodologie du travail, l'analyse diagnostic et l'analyse prospective au niveau de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé.

## 1.2 - Problématique

### *L'importance de l'agriculture dans l'économie nationale*

L'agriculture constitue le socle du développement économique et social du Bénin. En effet, le potentiel de croissance économique du Bénin dépend largement du secteur agricole qui constitue aujourd'hui près de 36 % du PIB, 88 % des recettes d'exportations et emploie 75 % de la population active (CNDLP, 2002). Toutefois, le secteur agricole reste largement dominé par la culture du coton qui représente environ 81 % des exportations du Bénin. Ceci n'offre pas de perspectives de durabilité pour l'économie nationale vu les crises auxquelles la filière coton est confrontée, notamment la tendance à la baisse des cours sur le marché international.

### *Besoin de diversification comme instrument de réduction de la pauvreté*

Face à cette situation, le gouvernement a adopté en 2001 le Schéma directeur de développement agricole et rural (SDDAR), qui fixe la diversification des productions agricoles comme une de ses priorités. Cette diversification constitue un instrument important de réduction de la pauvreté, comme le sont aussi l'augmentation de la productivité agricole et l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole (FAO, 2004). La culture du riz est justement l'une des filières porteuses prioritaires.

### *Riz comme priorité nationale*

Aujourd'hui, la relance de la filière riz est une des priorités du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Une feuille de route assortie d'un plan d'action, a été élaborée pour jeter les bases de relance de la filière riz au Bénin. L'objectif principal du plan d'action est l'accroissement de la production rizicole pour assurer à terme l'autosuffisance alimentaire en riz avec la perspective de conquérir des marchés sous-régionaux et régionaux.

### *Existence d'une demande pour le riz*

Au Bénin, la consommation de riz ne cesse de croître. Comparativement aux autres céréales, le riz a conquis sa place au sein des ménages ruraux et urbains, ainsi que dans la restauration collective, en raison de la facilité et de la rapidité de sa préparation (Adégbola et Sodjinou, 2003). La consommation moyenne de riz par tête et par an était en 1997 de 6 à 20 kg en zones rurales et de 10 et 30 kg en zones urbaines (FAO, 1997).

Pour satisfaire ses besoins en riz, le Bénin dépend essentiellement de l'extérieur. En effet, malgré la mise en œuvre d'une politique d'aménagement rizicole durant les années 70, jusqu'en 1995, la production de riz n'a jamais dépassé la barre des 20 000 tonnes par an (ONASA, 1999). À partir de 1996, on note une progression dans la production nationale de riz. Ainsi, selon la DPP (2000), la production nationale est passée de 10 940 tonnes de riz paddy en 1990 à 52 441 tonnes en 2000. Cette performance s'expliquerait surtout par la nouvelle stratégie de relance de la production rizicole. La demande domestique du riz est estimée à plus de 94 779 tonnes en 2004 avec un déficit alimentaire chronique estimé à 54 122 tonnes en 2004. Or, le Bénin dispose d'un fort potentiel en ressources naturelles pour la production du riz alors que 1 % seulement des surfaces potentielles adaptées à la culture du riz est destiné au riz (Kifouly, 2003).

### *Potentialités de la vallée pour le riz*

La vallée du fleuve Ouémé est de loin la plus importante et la plus riche des vallées dont dispose la République du Bénin. Elle recèle à elle seule de nombreux atouts naturels. En effet, la vallée dispose d'un potentiel hydro-agricole estimé à 60 000 hectares de terres inondables propices à la riziculture irriguée. Elle dispose de terres de type argileux et hydromorphe, renfermant 50 % à 80 % d'argile et plus de 8 % de matières organiques. Cette richesse se renouvelle de manière récurrente par charriage d'abondantes alluvions et autres éléments fertilisants à l'occasion des crues du fleuve Ouémé. C'est un sol qui, après le retrait des eaux se montre très propice à une diversité de cultures pendant sept mois sans nécessité d'apport d'engrais minéraux ou autres formes de fumure avant la fin de l'étiage. Enfin, la vallée jouit d'un climat tropical à deux saisons de pluie alternant avec deux saisons sèches permettant deux cycles culturaux (dans les zones non inondables), auxquels peut s'ajouter un cycle de cultures de contre-saison.

### *Grand dynamisme socio-économique des acteurs*

Par ailleurs, on observe l'intérêt grandissant de différents acteurs pour la promotion de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé, notamment : des ONG (ESOP/ CIDR), des projets (PADRO, PADFA, PSSA, etc.), des opérateurs économiques (Tundé SA) et les structures de recherche (ADRAO, INRAB). L'avènement de la décentralisation a également permis l'investissement des collectivités locales à la promotion de la filière riz dans la vallée avec l'élaboration des plans de développement dans les trois communes productrices de la vallée, Dangbo, Adjohoun et les Aguégus. Il faut noter également qu'une dynamique locale d'organisation des acteurs à la base de la filière riz est en cours, du niveau village jusqu'aux niveaux régional et national. Enfin, historiquement la vallée de l'Ouémé a une tradition de production de riz qui remonte aux années 1960, avec les anciens aménagements de la SADEVO et de la SONIAH.

### *Questions qui se posent*

Malgré ces nombreux atouts, la production du riz dans la vallée reste marginale et ne peut encore être concurrentielle du riz importé. En effet, seulement 150 ha y sont exploités aujourd'hui pour la culture du riz (PADRO, 2005) : le riz de la vallée n'est pas visible sur le marché. Dès lors, quelques questions se posent. Quels sont les goulots d'étranglement qui limitent l'expression du potentiel rizicole de la vallée de l'Ouémé ? Quels sont les acteurs qui ont un enjeu dans la filière riz dans la vallée et comment sont-ils organisés ? Quelles sont les options d'amélioration de la compétitivité de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé ? Ce sont autant de questions qui justifient le bien-fondé de l'étude de l'ENRC, fondée sur une approche multi-acteurs. Sa finalité est à terme l'amélioration du bien-être socioéconomique des producteurs et des autres acteurs directs de la filière.

## **1.3 - Présentation de la zone d'étude**

La République du Bénin est située en Afrique de l'Ouest. De forme allongée en latitude (du 6° au 12° de latitude Nord), elle couvre une superficie de 114 300 km<sup>2</sup> (confère figure 3.1A). La vallée de l'Ouémé doit son originalité au fleuve qui prend sa source dans l'Atacora au nord-ouest du Bénin et traverse le pays jusqu'au sud. Avant de se jeter dans la lagune de

Porto-Novo, le fleuve Ouémé a créé un véritable delta intérieur avec une vaste plaine d'inondation. Cette étude s'intéresse au trois communes productrices du riz dans la basse vallée de l'Ouémé (cf. figure 3.1B). Il s'agit des communes d'Adjohoun, de Dangbo et des Aguégus. Les communes de Bonou et de Sô-Ava font géographiquement partie de cette basse vallée de l'Ouémé mais ne sont pas prises en compte dans cette étude car ne s'intéressant que très peu à la production du riz.

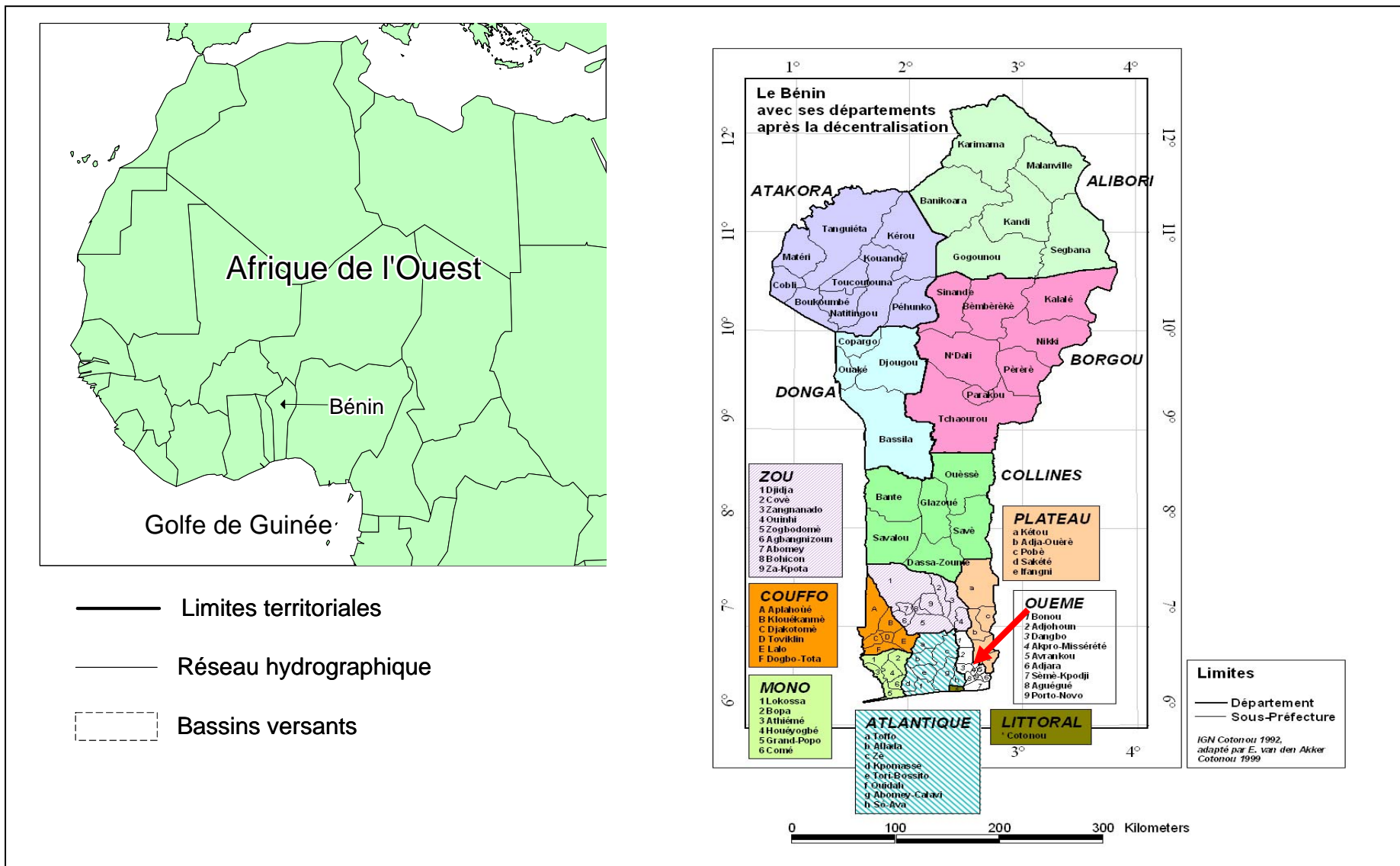
La basse vallée est longue de près de 50 km et large d'environ 25 km. Elle comprend trois parties distinctes : i) une plaine d'inondation logée à l'intérieur d'une cuvette, ii) un rebord du plateau dont la majeure partie est formée des terrasses alluviales et iii) un plateau du continental terminal surplombant la vallée. Ces différentes parties couvrent une superficie de 1 236 km<sup>2</sup> et sont peuplées de 264 584 habitants (RGPH2) répartis dans plus 160 villages. La densité de population est en moyenne de 215 habitants au km<sup>2</sup> et la taille moyenne des exploitations agricoles est de 1,60 ha.

Par sa richesse, la basse vallée de l'Ouémé est comparable à la vallée du Nil de par sa richesse. Sa plaine d'inondation pourrait être mise en valeur pendant plusieurs décennies, sans apport d'engrais. La crue apporte chaque année une importante quantité de limon qu'elle répartit sur les sols inondables. Au total, plus de 60 000 ha de terres sont irrigables dans cette vallée, parmi lesquels la surface inondée est fonction de l'intensité de la crue. Il y a donc là une possibilité énorme d'exploitation agricole. Elle recèle aussi d'autres ressources non agricoles telles que les eaux thermales de Hétin-Sota, de Gbada, Dogla, Bonou et Gogbo ainsi que l'eau minérale de Dangbo inexploitées jusqu'à ce jour. À cela s'ajoute une importante réserve de graviers et de sable charriée par le fleuve sur tout son parcours. Ces graviers et sables sont considérés par les techniciens du bâtiment comme les meilleures qualités du Bénin.

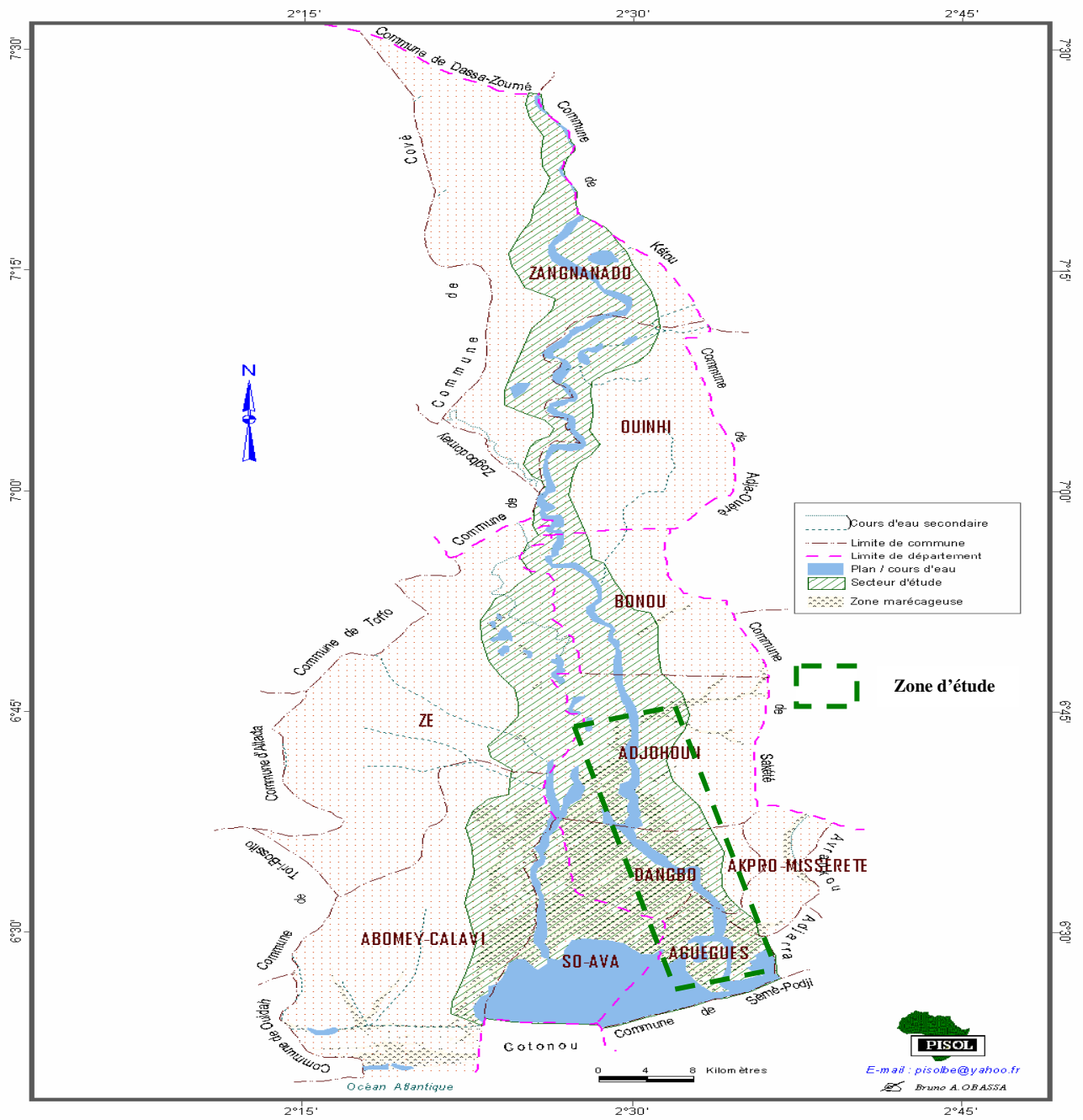
C'est donc une région à fort potentiel hydro agricole, offrant d'importantes possibilités d'installation de systèmes d'irrigation à moindres coûts pour une production agricole diversifiée. Mais de nombreuses localités de la région sont difficiles d'accès, qu'elles soient situées dans la zone lacustre (commune des Aguégus) ou sur le plateau du continental terminal. Ainsi malgré les énormes potentialités agricoles et halieutiques dont elles disposent, les communes de la basse vallée de l'Ouémé souffrent des problèmes d'enclavement (défectuosité voire inexistence de pistes et routes), et d'insuffisance de points d'eau potable.

La basse vallée de l'Ouémé est aussi originale par l'homogénéité culturelle des populations, bien que celles-ci soient issues de plusieurs origines. Sur l'ensemble des communes on retrouve une unité culturelle (celle des Wémènu) ; il existe quelques noyaux tels que les Toffin, et les Nagot qui, en dépit de leur différenciation linguistique, se sentent intimement liés au terroir de la vallée et du delta. L'existence de cette langue, partagée par la grande majorité de la population, est un élément fondamental de solidarité. Cette solidarité ancienne se traduit actuellement par des dynamiques d'intercommunalité qui tendent à renforcer l'appartenance à un même terroir (la vallée) tout en maintenant les éléments d'identité au niveau de chaque commune.

**Figure 3.1A** : Situation de la vallée de l’Ouémé



**Figure 3.1B** : Carte de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé

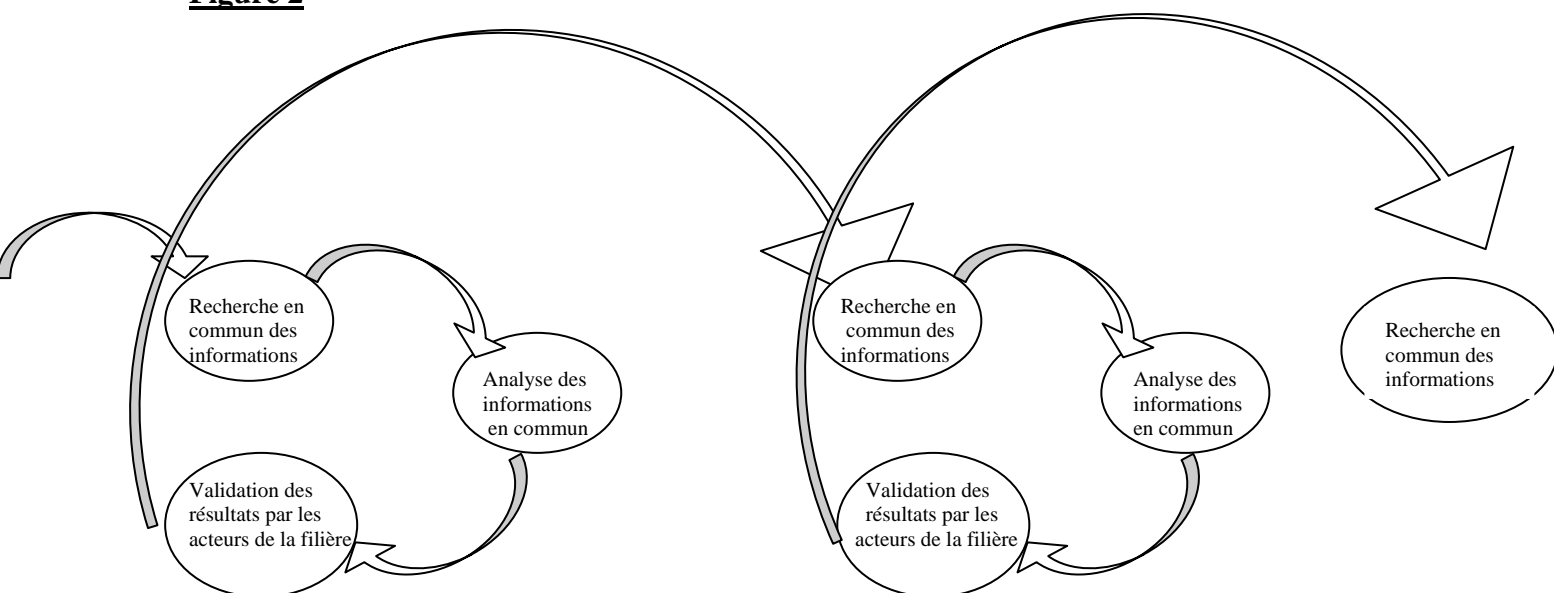




## 2 - Démarche méthodologique

Cette étude a été conduite suivant une méthodologie itérative en cycles de trois phases : la recherche en commun des informations, l'analyse des informations en commun et la validation des résultats avec les acteurs de la filière (figure 2).

**Figure 2**



### 2.1 - Recherche en commun des informations sur la filière riz de la vallée

Nous avons utilisé trois sources d'information : la documentation, le diagnostic participatif et les visites de sites.

La documentation a porté sur la filière riz dans la vallée de l'Ouémé en particulier dans les trois communes productrice que sont : Dangbo, Adjohoun et Aguégoués. Nous avons aussi eu accès à des documents écrits sur la filière riz au plan national. Au cours de cette phase, qui est transversale, nous nous sommes rapprochés de plusieurs institutions et personnes ressources pour la collecte des informations. Cette phase nous a orienté pour l'identification des acteurs et pour élaborer des guides d'entretien adaptés qui ont servi à discuter avec les acteurs.

Le diagnostic participatif s'est fondé sur deux principaux outils que sont les entretiens semi structurés et les entretiens de groupes. Les entretiens ont été conduits suivant nos guides adaptés aux différents types d'acteurs. Ces entretiens ont impliqué des acteurs directs et les structures qui appuient la production, la transformation et la commercialisation du riz dans la vallée de l'Ouémé. Certaines personnes ont été pour nous des informateurs clés, notamment le directeur du génie rural (DGR), le directeur du Programme analyse de la politique agricole (PAPA), le directeur du Programme de technologie agricole et alimentaire (PTAA) et ses collaborateurs, les agents du Projet d'appui au développement de l'Ouémé (PADRO), le coordonnateur du Projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA), Le directeur général du CeRPA atlantique, et la DPFSA ont été des acteur-clés qui ont participé à

la production des informations. Des échanges ont été également menés avec les responsables des organisations de producteurs et des producteurs eux-mêmes. Pour les informations sur le décorticage du riz, nous avons eu des entretiens avec le centre Songhaï et avec des unités de décorticage appartenant à des groupements de producteurs ou à des privés. Dans le domaine de la commercialisation, nos investigations ont été orientées vers les commerçants locaux.

Sur le terrain, nous avons visité plusieurs types de systèmes rizicoles dans la vallée de l'Ouémé. Ces visites nous ont permis d'appréhender les différentes opérations de production et la multiplicité des variétés utilisées. La visite des unités de décorticage, des aires de séchage et des unités d'étuvage, nous a montré, les conditions de transformation du riz produit de l'Ouémé. La visite des marchés locaux et de la foire agricole a mis en évidence la place du riz de la vallée sur le marché.

## **2.2 - Analyse des informations**

Après la documentation et la collecte des informations auprès des différents acteurs de la filière, nous avons procédé à l'analyse de ces informations. Pour ce faire, nous avons utilisé différents outils à savoir : l'image contexte, l'analyse des acteurs, l'analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces), la planification par scénarios et le cadre logique.

### **2.2.1 - Image contexte**

L'image contexte est la représentation visuelle d'une problématique dans son contexte. Elle permet de synthétiser une masse considérable d'informations sur les acteurs et leur façon de voir la situation. Elle s'utilise pour rendre compte d'une situation complexe et pour aider un groupe à bâtir une compréhension commune de cette situation. De ce fait, elle aide également à recueillir des informations complémentaires. L'image contexte emploie des mots simples, des images de type bande dessinée, des icônes pour présenter tous les aspects importants d'un thème central. Ce n'est donc pas une modélisation du système ni un diagramme de cause à effet.

Les caractéristiques d'une bonne image contexte sont :

- un thème central, clair et expressif sans ajout d'explication supplémentaire ;
- une large variété d'informations subjectives et objectives, c'est-à-dire les points de vue et les sentiments des acteurs aussi bien que des institutions ou organisations et leurs activités ;
- des idées et des relations clairement montrées, de telle façon que l'image globale raconte une histoire.

Pour notre étude, le thème central est l'amélioration de la compétitivité de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé : c'est le noyau du système opérationnel, lui-même inclus dans le système global, c'est-à-dire la filière. La filière est l'ensemble des acteurs directs et indirects qui gravitent autour d'un produit et des activités de production, de transformation, de commercialisation qui en découlent. Production, transformation et commercialisation sont les trois sous-systèmes à travers lesquels les acteurs internes et externes interagissent par le biais des flux. Ces flux sont matérialisés par des transferts de matières, matériels, finances, services et informations.

### **2.2.2 - Analyse des acteurs**

L'analyse des acteurs consiste à explorer l'influence des acteurs entre eux, la nature et le poids de leurs relations sur les résultats d'un projet ou la distribution de ses bénéfices. Elle « cartographie » leur pouvoir réel sur la situation considérée. Ce pouvoir est défini selon deux critères :

- l'influence, qui est le pouvoir d'un acteur à faire agir les autres en sa faveur. C'est sa capacité à contrôler les décisions prises, à faciliter leur mise en œuvre ou à exercer toute influence sur le projet ;
- l'importance, qui se traduit par la priorité donnée à la satisfaction des besoins et des intérêts des acteurs considérés.

Cette analyse aide à identifier dans notre système les acteurs directs, les acteurs indirects, les acteurs influents et les acteurs non influents, les acteurs importants et les acteurs non importants. Elle permet :

- d'identifier les rapports de force en amont et en aval au sein de la filière ;
- d'apprécier l'équité sociale et économique entre les acteurs, c'est-à-dire de voir s'il existe des différences dans l'accès et le contrôle des facteurs de production et si la rémunération est équitable au sein du système ;
- de s'assurer que les petits producteurs aussi bien que les grands sont pris en compte dans l'analyse.

### **2.2.3 - Analyse des forces, faiblesses, opportunités, menaces (FFOM)**

La méthode FFOM permet d'analyser l'environnement interne et externe d'une organisation ou d'une filière dans le but d'identifier des stratégies pour l'avenir. C'est un outil particulièrement adapté dans le cas d'un processus de planification stratégique. Cette analyse se fait sous forme d'une matrice de quatre cellules :

- les **forces** et les **faiblesses** qui sont des facteurs internes au système opérationnel. Les forces sont les atouts sur lesquels on peut compter et les faiblesses sont les insuffisances à combler pour réaliser le potentiel de la filière ;
- les **opportunités** et les **menaces** sont liées aux facteurs externes au système opérationnel. Les opportunités constituent des domaines d'action à valoriser pour le succès. Les menaces correspondent à un problème posé par une tendance défavorable ou une perturbation externe au système opérationnel.

Cependant, cette forme d'analyse reflète seulement les opinions des gens qui y participent.

### **2.2.4 - Planification par scénarios et options stratégiques**

La complexité de la problématique nous a amené à adopter une méthode de planification par scénario. Les scénarios sont des situations prévisionnelles dans lesquelles les acteurs directs pourraient se trouver. La planification par scénario ne donne pas une image précise de l'environnement futur de la filière, mais elle permet de formuler des propositions d'options stratégiques qui sont des pistes d'actions pour anticiper sur l'évolution possible du contexte (caractérisé par les forces motrices). Pour faciliter ce processus, l'accent a été mis sur l'identification des principales forces motrices et leur évolution possible dans le temps. Les



Comme défini plus haut dans la partie méthodologie (2.2.1), l'image contexte est un outil de diagnostic qui nous permet de faire une représentation visuelle de la problématique dans son contexte. Elle permet en outre de synthétiser le plus grand nombre d'informations possible sur les acteurs et leur façon d'apprécier le fonctionnement de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé. Pour ce faire, nous utilisons des mots simples, des dessins, des photos, des icônes etc. pour présenter tous les aspects importants de la problématique.

L'analyse de l'image contexte ci-dessus, qui schématise le fonctionnement de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé, il ressort ce qui suit :

### ***Le sous-système production***

Les producteurs individuels de riz et leurs diverses organisations (GVC, GV, UPR, UCP, URIZOP et le CCR) sont confrontés à divers problèmes qui font qu'ils n'arrivent pas à satisfaire la demande locale et extérieure du riz de la vallée, malgré l'étendue et la richesse de cette vallée. Les problèmes ont fondamentalement pour sources les appuis multiformes, non coordonnés, sans synergie et dont les conséquences constituent un lourd tribut pour la valorisation du riz de la vallée (production insuffisante et qualité non recherchée) ; le non aménagement de la vallée qui a pour corollaire la sous exploitation des potentialités de la vallée, le manque de flexibilité des propriétaires terriens qui ne favorisent pas la mise en valeur des terres cultivables par d'autres... Toutefois, le sous-système production bénéficie d'une kyrielle d'appuis techniques et organisationnels. Ces appuis sont fournis par des structures et/ou partenaires que nous considérons comme des acteurs indirects de la filière. Entre autres, il y a :

- l'ADRAO et l'INRAB qui font les sélections variétales et de la recherche-action pour le développement de la riziculture ;
- le CeRPA qui organise et encadre des producteurs ;
- le PADRO qui appui la promotion des organisations producteurs de riz ;
- le CIDR qui développe des contrats de production ;
- l'IMF qui met à disposition des crédits de campagnes ;
- la direction du génie rural qui appuie l'aménagement de la vallée ;
- l'opérateur économique privé TUNDE SA qui intervient pour la pré vulgarisation des variétés Nerica dans la vallée. À terme, il envisage d'installer une usine de transformation du riz paddy pour l'exportation ;
- les mairies qui élaborent des politiques de développement local en faveur de la filière riz ;
- l'État qui définit les politiques agricoles sectorielles en vue de promouvoir le développement de la filière riz.

### ***Le sous-système transformation***

Les acteurs directs de la transformation du riz de la vallée de l'Ouémé sont encore pour une large part constitués de groupements de producteurs disposant de décortiqueuses. Ils sont au nombre de cinq (05) (Hondji, Mitro, Gbèko, Ké et Yokon) dans la vallée. Notons que la décortiqueuse de Hondji n'est actuellement pas fonctionnelle. D'autres acteurs directs de la transformation sont : le Centre SONGHAI avec son unité de transformation d'une capacité de 2 tonnes à l'heure et la décortiqueuse privée de Houèda. La masse d'informations recueillies sur la filière, et plus particulièrement sur le sous-système transformation, nous permet de faire

ressortir la polyvalence des producteurs et leurs organisations. En effet, les groupements de transformateurs précédemment cités, sont en fait des producteurs de riz qui se positionnent aussi sur le segment de la transformation. Cela semble être une bonne chose pour la filière car cela devrait permettre aux producteurs de dégager quelques avantages complémentaires. Mais, en réalité, cette pratique ne valorise pas la filière car il n'y a pas de l'efficacité dans le travail. Il se pose alors le problème de professionnalisation des acteurs et de gestion des unités de transformation. Le sous-système transformation bénéficie néanmoins de quelques appuis organisationnels et technique donnés par :

- le PTAA, pour des renforcements de capacités dans les opérations post-récolte et des tests en milieu réel sur des technologies améliorées de transformation ;
- le PADFA, un projet d'appui au développement des filières agricoles qui finance l'acquisition des équipements de transformation et des actions de formation.

### ***Le sous-système commercialisation***

Les acteurs du sous-système commercialisation, très peu organisés, ont eux aussi des problèmes énormes en raison de l'inondation du marché par le riz importé et du fait de la présence de corps étrangers dans le riz local. De plus, le riz produit dans la vallée n'est pas labellisé et ne bénéficie d'aucune action commerciale ou de marketing. Les acteurs directs de ce sous-système sont les commerçants locaux, les transformateurs commerçants, les détaillants et les grossistes.

Le riz produit dans la vallée est en grande partie écoulé dans les marchés de : Azowlissè, Adjohoun, Dangbo et Ouando. Les unités de mesure et les prix pratiqués varient dans l'année et selon les marchés. Les acteurs indirects qui apportent quelques appuis organisationnels techniques à ce segment de la chaîne sont principalement :

- l'ESOP/CIDR, ONG qui appuie des groupements de producteurs en signant avec eux des contrats d'achat du riz paddy ;
- l'ONASA, un office d'État qui intervient ponctuellement en temps de pointe et de soudure pour réguler le prix du produit et éviter les pénuries ;
- l'OXFAM, appuie le CCR pour réaliser des études spécifiques sur la filière riz de la vallée de l'Ouémé ;
- la DCE (Direction du commerce extérieur) qui joue un rôle de régulation des entrées de riz et des taxes à l'importation.

D'autres types d'appuis sont transversaux aux trois sous-systèmes (production, transformation, commercialisation). Il s'agit des appuis techniques et financiers apportés par les institutions financières notamment le PAPME, le PADME, la BRS et la CLCAM. En tant qu'acteurs indirects, ces institutions jouent quelques fois le rôle d'intermédiaire entre les Organisations paysannes (OP) bénéficiaires de crédit et des projets. Au niveau de la vallée de l'Ouémé, les appuis financiers sont principalement dirigés vers la production et la transformation.

### ***Le système opérationnel***

Le système opérationnel de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé a pour composantes les sous-systèmes production, transformation et commercialisation. Les limites de chacun de ces sous-systèmes se rapportent aux acteurs directs qui les composent :

- sous-système production :
  - les producteurs de riz,
  - les organisations de producteurs de riz à savoir les GVC, les GV, les UPR, les UCP, l'URIZOP et le CCR ;
- sous-système transformation :
  - les transformateurs dont les cinq unités de transformation des groupements et la décortiqueuse privée de Ouèda, le Centre Songhaï, les groupements d'étuvage et les meuniers ;
- sous-système commercialisation :
  - les commerçants locaux, les transformateurs commerçants, les détaillants, les grossistes, et les groupes de tontine.

Par ailleurs, les limites du système global de la filière prennent en compte le système opérationnel et les structures d'appui qui sont en fait les acteurs directs de la filière.

### *Les flux*

Les flux matérialisent les relations entre les éléments au sein du système opérationnel et entre le système opérationnel et l'extérieur. Au sein du système opérationnel, nous pouvons identifier comme principaux flux :

- flux de riz paddy des producteurs vers des transformateurs ou commerçants ;
- flux de riz décortiqué des producteurs vers les commerçants ou les consommateurs ;
- flux d'agent des commerçants vers les autres acteurs ;
- flux d'information entre les différents acteurs et principalement entre les OP les producteurs individuels.

De l'extérieur vers l'intérieur du système opérationnel, nous distinguons :

- flux de riz importé vers les commerçants locaux et les consommateurs ;
- flux d'appui technique des institutions et services tels que la direction du génie rural, le CeRPA, la CPOP/PADRO, le PADFA, l'ADRAO, l'INRAB, l'opérateur TUNDE SA, l'OXFAM, le PTAA et les Mairies vers les acteurs directs de la filière riz de la vallée ;
- flux financier des structures comme la CLCAM, le PADME, le PAPME et la BRS vers les acteurs directs.

Enfin, concernant les flux à l'extérieur du système opérationnel, nous distinguons :

- flux financiers de l'État vers les structures d'appui en vue de promouvoir la filière riz dans la vallée ;
- flux financiers des projets aux institutions financières qui à leur tour les mettent en place sous forme de crédit aux acteurs directs de la filière ;
- flux de riz importé passant par le Bénin pour aller au Nigeria.

### *Question de recherche*

De l'analyse de l'image contexte ci-dessus décrite, il ressort plusieurs questions de recherche qui ont fait l'objet de notre travail dans la vallée de l'Ouémé. La question centrale est : «Comment améliorer la compétitivité de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé ? ». En d'autres termes :

- comment sont organisés les acteurs au niveau de chaque maillon de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé ?
- quels sont les principaux goulots d'étranglement de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé ?
- quelles sont les options d'amélioration de la compétitivité du riz produit dans la vallée de l'Ouémé ?

### 3.2 - Matrice des acteurs

L'image contexte nous a donc permis de distinguer les deux grandes catégories d'acteurs : les acteurs directs (ceux directement impliqués dans les sous-systèmes de la filière) et les acteurs indirects (structures d'appui). La matrice de ces acteurs a permis d'analyser l'influence et l'importance des acteurs de la filière riz de vallée de l'Ouémé (figure 3.2). L'influence est le pouvoir d'un acteur à faire agir les autres en sa faveur. C'est encore la capacité à contrôler les décisions prises, à faciliter leur mise en œuvre. L'importance est définie par rapport aux intérêts coïncidant le mieux avec l'amélioration de la compétitivité de la filière de la vallée de l'Ouémé.

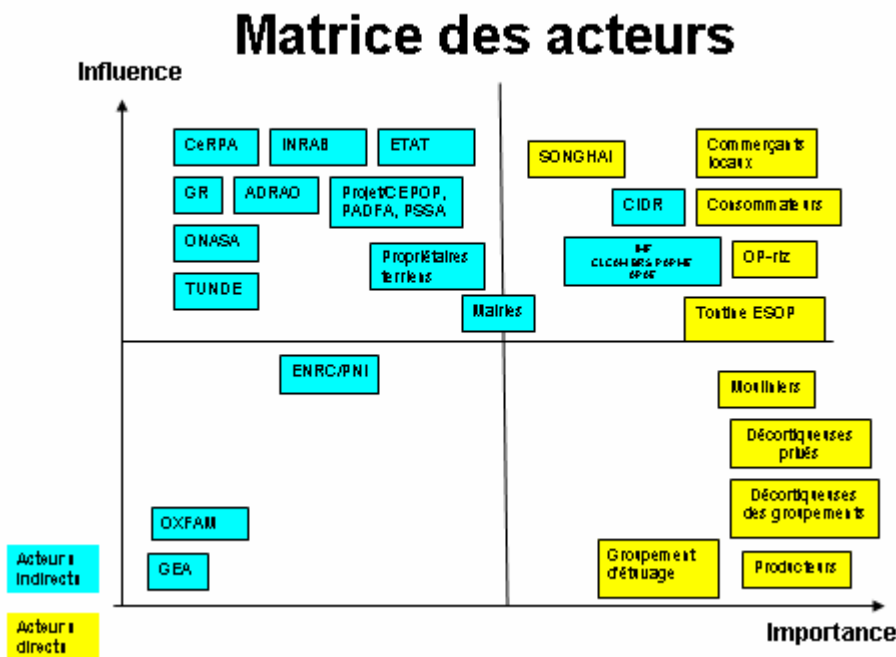


Figure 3.2 - Matrice des acteurs de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé.

Considérant les acteurs directs, nous constatons que les producteurs, qui constituent le premier groupe des acteurs directs, sont très importants mais très peu influents. Le Groupement d'élevage est proche des producteurs. Les producteurs sont suivis respectivement par les décortiqueuses des groupements, décortiqueuses privées et les mouliniers. En revanche, les autres acteurs directs comme les groupes de tontine ESOP, OP-Riz, consommateurs, commerçants locaux et Centre Songhaï sont respectivement aussi importants mais nettement plus influents que les producteurs.

Considérant les acteurs indirects, nous constatons que la plupart ont une grande influence et une moindre importance. C'est le cas des acteurs tels que : État, PADRO/CPOP, PADFA, PSSA, INRAB, ADRAO, CeRPA, GR, ONASA, TUNDE SA, propriétaires terriens et



mairies. En revanche, d'autres acteurs indirects sont à la fois importants et influents. C'est le cas de : CIDR, IMF, CLCAM, BRS, PAPME, et APAPE. Enfin l'influence et l'importance de l'ENRC et de la PNI ne sont pas négligeables en comparaison de celles de GEA et d'OXFAM qu'il faut également prendre en compte.

### **3.3 - Relations entre les acteurs**

Les relations entre les acteurs peuvent être classées en 9 types (tableau 3.1) : collaboration, commerce, prestation, tenure, défense des intérêts, appui technique ou organisationnel, appui financier, appui institutionnel et partenariat.

**Tableau 3.3 : Relation entre les acteurs**

	Producteurs	Transformateurs	Commerçants	Consommateurs	Propriétaires terriens	OP-Riz	Projets	Structure d'appui	Recherche	IMF	ONG	Mairie	Etat
<b>Producteurs</b>	<i>Collaboration</i>	<i>Prestation</i>	<i>Achat/vente</i>	<i>Achat/vente</i>	<i>Location bail</i>	<i>Organisationnelle Défense des intérêts</i>	<i>Appui/ accompagnement</i>	<i>Appui technique et organisationnel</i>	<i>Appui technique</i>	<i>Crédit financier</i>	<i>Encadrement</i>	<i>Orientation</i>	<i>Orientation/ Politique agricole</i>
<b>Transformateurs</b>		<i>Collaboration</i>	<i>Prestation/ achat -Vente</i>	<i>Vente-achat</i>		<i>Prestation</i>	<i>Appui technique, financier et organisationnel</i>	<i>Appui technique, financier et organisationnel</i>	<i>Appui technique, financier et organisationnel</i>	<i>Appui financier</i>	<i>Appui technique, financier et organisationnel</i>		
<b>Commerçants</b>			<i>Collaboration</i>	<i>Achat- Vente</i>		<i>Achat- Vente</i>				<i>Crédits</i>			
<b>Consommateurs</b>						<i>Achat- Vente</i>	<i>Vente promotionnelle</i>		<i>Identification préférence</i>		<i>Promotion</i>	<i>?</i>	<i>Promotion</i>
<b>Propriétaires terriens</b>					<i>Collaboration</i>	<i>Gestion foncière</i>		<i>Gestion foncière</i>				<i>Gestion foncière</i>	<i>Reforme foncière</i>
<b>OP-Riz</b>						<i>Collaboration</i>	<i>Appui technique et organisationnel</i>	<i>Appui technique et organisationnel</i>	<i>Appui technique</i>	<i>Caution solidaire</i>	<i>Appui technique et organisationnel</i>	<i>Appui institutionnel</i>	<i>Appui institutionnel</i>
<b>Projets</b>							<i>Collaboration</i>	<i>Collaboration</i>	<i>Partenariat Collaboration</i>	<i>Partenariat</i>	<i>Collaboration</i>	<i>Partenariat</i>	<i>Partenariat</i>
<b>Recherche</b>									<i>Collaboration</i>		<i>Partenariat</i>	<i>Collaboration</i>	<i>Hiérarchie Partenariat</i>
<b>Institution Financières</b>										<i>Collaboration</i>	<i>Partenariat</i>	<i>Collaboration</i>	<i>Collaboration</i>
<b>ONG</b>											<i>Collaboration</i>	<i>Partenariat</i>	<i>Collaboration</i>
<b>Mairie</b>												<i>Collaboration</i>	<i>Partenariat</i>
<b>Etat</b>													

On note une relation d'indépendance entre les producteurs qui sont en même temps des propriétaires terriens. En revanche, les autres producteurs non propriétaires de leurs terres sont liés aux propriétaires terriens par une relation de location/bail. Les producteurs sont liés aux OP-Riz par une relation de formation, tandis qu'avec les projets c'est une relation d'appui technique et d'accompagnement financier. Les relations entre la recherche et les producteurs sont essentiellement des appuis techniques. Les institutions de microfinance apportent des appuis financiers aux producteurs. Entre producteurs et ONG, il existe une collaboration technique et organisationnelle. Producteurs et transformateurs entretiennent des relations de vente ou de prestation de service. Entre producteurs et commerçants, c'est la relation vente/achat. Quant aux mairies et à l'État, les relations avec les producteurs sont moins directes et relèvent du domaine de l'orientation de la politique agricole.

### ***3.3.1 - Relations entre les transformateurs et les autres acteurs***

À l'instar des producteurs, les transformateurs ont eux aussi des relations avec les autres acteurs de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé. Certaines de ces relations sont similaires à celles des producteurs et d'autres sont spécifiques. Ainsi, les transformateurs entretiennent avec les OP-riz une collaboration technique et organisationnelle. Avec les projets et les structures d'appui, les relations sont d'ordre financier et technique. La recherche apporte un appui technique en proposant des technologies améliorées pour les opérations post-récolte et de transformations. Les transformateurs et institutions de microfinance entretiennent des relations financières tandis qu'avec les ONG, les relations sont à la fois techniques et/ou financières. Quant aux mairies et à l'État, les relations sont identiques à celles mentionnées chez les producteurs.

### ***3.3.2 - Relations entre les commerçants et les autres acteurs***

Entre les commerçants et les producteurs, il existe une relation de achat/vente. Cette même relation existe entre commerçants et transformateurs, de même qu'avec les consommateurs. Entre commerçants et OP, ils y a une relation d'indépendance. Les commerçants et les structures d'appui (ONG, projets, institutions financières) ont des relations de types financiers, organisationnels et techniques. Quant aux mairies et à l'État les relations sont les mêmes qu'avec les autres sous-systèmes (production et transformation).

### ***3.3.3 - Autres relations***

Les acteurs de la même catégorie entretiennent des relations de collaboration entre eux (exemple : producteurs). D'autres entretiennent des relations de partenariat (ONG et recherche). D'autres encore ont des relations d'appui institutionnel (OP-Riz et mairies).

Considérant la matrice des acteurs, on note que les acteurs les plus importants pour le projet ne sont pas du tout influents (cas des producteurs par exemple) en comparaison avec d'autres acteurs moins importants pour le projet mais qui sont très influents (cas de CeRPA). Une telle situation n'est pas de nature à favoriser ces acteurs bien qu'importants dans la filière. L'éloignement de ces groupes cibles des instances de décision est souvent à l'origine des échecs de beaucoup de projets de développement, car les aspirations des bénéficiaires ne sont pas souvent prises en compte. Ce qui rend difficile l'adoption des techniques proposées.

Toutefois, on se rend compte aussi que plus les acteurs sont organisés, plus ils acquièrent de l'influence. La structuration des acteurs à la base constituent donc a priori, le moyen efficace de renforcement de leur pouvoir et influence sur le processus. Ainsi, ils sont non seulement importants mais aussi influents.

Considérant les différentes relations entre les différents acteurs décrites plus haut, nous pouvons dire que ces relations sont plus intenses entre les acteurs du même sous-système qu'avec les acteurs d'un autre sous-système de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé.

Par ailleurs, on note une diversité et un manque de coordination des interventions dans la filière. Ces différentes interventions pourraient être plus bénéfiques s'il y avait plus de cohérence et de synergie entre les divers intervenants. Un cadre de concertation entre les différents acteurs est nécessaire pour coordonner les différents appuis, qu'ils soient techniques, financières et/ou organisationnelles.

### **3.4 - Description du système de production**

#### ***3.4.1 - Riziculture de décrue***

Selon la classification de l'ADRAO (1994), on distingue en Afrique de l'Ouest la riziculture pluviale de bas-fond (plaine inondable ou de décrue), la riziculture irriguée, la riziculture pluviale stricte et la riziculture de mangrove. Dans la vallée de l'Ouémé, c'est la riziculture de décrue qui est essentiellement pratiquée avec les opérations suivantes : pépinière, préparation des sols, repiquage, fumure, sarclage, irrigation et récolte. Toutes les opérations se déroulent manuellement.

De nos constats et des interactions avec les producteurs, deux critères ont été retenus pour l'identification des systèmes de production rizicole dans la vallée. Ces critères sont : l'utilisation ou non d'engrais minéraux et le type d'irrigation (motopompe ou contrôle manuel de l'eau). Quatre systèmes de production rizicole ont été ainsi identifiés dans la vallée de l'Ouémé :

- S1 : engrais et motopompe ;
- S2 : contrôle manuel de l'eau mais pas d'engrais ;
- S3 : engrais mais contrôle manuel de l'eau ;
- S4 : motopompe mais pas d'engrais.

#### ***3.4.2 - Mode d'exploitation***

Chaque exploitant organise le travail sur sa parcelle et à sa manière. En dehors des travaux d'entretien des drains principaux, toutes les opérations culturales sont conduites individuellement. Selon les liens de parenté, d'alliance ou d'affinités, certains exploitants se constituent en groupes d'entraide pour l'exécution des opérations culturales. Des groupes disparaissent ou se remodelent d'une campagne à l'autre. Dans certains villages, les producteurs de riz se mettent ensemble pour constituer des groupements. Grâce à l'intervention des structures d'appui, on assiste de plus en plus à la mise en place de groupes plus formels. C'est le cas notamment des groupes de *tontine* mis en place par l'ESOP. La

gestion des intrants (semences en particulier), l'accès aux appuis techniques et l'organisation de la vente du riz constituent les principaux motifs de regroupement des producteurs.

### ***3.4.3 - Facteurs de production***

#### *Terre et modes d'acquisition*

Les principaux modes d'acquisition de la terre dans la vallée sont l'héritage et la location. La vallée étant assez convoitée compte tenu de sa richesse agronomique, la pression y est assez forte. Chaque exploitant s'efforce d'y avoir ne serait-ce qu'un petit lopin de terre. Ainsi, l'espace agricole de la vallée est très morcelé. Le patrimoine foncier par exploitant varie en moyenne de 0,5 à 1 ha, ce qui, a priori, peut constituer un frein pour des investissements individuels importants et limiter la rentabilisation de l'activité agricole. Dans le même temps, de vastes espaces cultivables ne sont pas valorisés. Aussi bien les hommes que les femmes ont le droit d'usage sur la terre de la vallée. Mais pour la plupart des cas, ce sont les hommes qui détiennent le droit de propriété sur les terres, l'héritage étant patrilinéaire.

#### *Main-d'œuvre*

Diverses formes de main-d'œuvre sont utilisées dans la vallée de l'Ouémé : la main-d'œuvre salariée, la main-d'œuvre familiale et l'entraide. La main-d'œuvre familiale et la main-d'œuvre salariée sont les formes prépondérantes. La main-d'œuvre familiale est utilisée pour toutes les opérations alors que les salariés sont surtout sollicités pour les travaux pénibles tels le désherbage, le sarclage et la récolte. On assiste parfois à une division du travail selon le sexe. En général, les femmes interviennent dans les opérations de repiquage, sarclage, épandage de fumure, chasse aviaire, récolte et conditionnement du riz paddy.

#### *Financement*

Le financement des activités de production du riz se fait par les fonds propres, le préfinancement par les commerçants et le crédit par les institutions de microfinance. Les institutions de micro-finance qui opèrent dans la vallée sont le PAPME, le PADME, la BRS et la CLCAM. Certains projets et ONG ont des lignes de crédit pour le financement des activités de production rizicole : le PADRO, l'ESOP/CIDR et l'APAP. Les producteurs sont davantage portés vers les crédits de campagne que vers les crédits d'investissement. La tendance au crédit de campagne se justifie par l'énorme besoin de main-d'œuvre pour les opérations de préparation du sol qui interviennent pratiquement dans la période de décembre à janvier où la plupart des producteurs n'ont plus de ressources financières. Toutefois, les producteurs se plaignent de l'inadéquation du crédit de campagne par rapport à la période d'octroi, le montant et la lourdeur des formalités nécessaires.

Pour encourager l'intensification agricole et la petite mécanisation, le PADRO a mis en place une ligne de crédit pour les équipements. Manifestement, les producteurs n'y ont pas porté d'intérêt. À l'analyse, on peut se rendre compte que la taille relativement faible des superficies emblavées pour le riz ne permet pas une rentabilisation des équipements, ce qui pourrait expliquer l'attitude des producteurs.

### *Pépinière et semences utilisées*

La mise en place des pépinières s'effectue avec le retrait de l'eau des casiers au cours des mois de novembre et décembre. La pépinière est réalisée sur des planches humides sur environ 5 % de la superficie à repiquer avec 100 à 120 g /m<sup>2</sup> de semence. Les variétés de riz cultivées dans la vallée sont : 11 365, IR 64, DT 10, DT 12, Vietnam 8, TOX 77, etc. Actuellement, grâce au soutien technique de l'ADRAO et à l'appui financier de Tundé SA, le projet PADFA conduit des essais en milieu réel sur quelques variétés de Nerica dans la vallée de l'Ouémé. Si les résultats sont probants, ces variétés seront diffusées les campagnes à venir dans la vallée.

Toutefois, en dehors de ces expérimentations et des semences fournies par l'ESOP, l'approvisionnement en semences n'est pas organisé dans la vallée et la plupart des producteurs ont recours à leurs récoltes précédentes pour prélever des semences. Avec le mélange variétal couramment observé, le matériel végétal n'est pas entretenu, et il s'en suit une dégénérescence et une perte de caractères génétiques avec comme corollaire la baisse de la productivité. D'autres variétés de riz existent et peuvent être encore testées dans la vallée. Le tableau 3.4. donne les variétés de riz recommandées par l'INRAB.

**Tableau 3.4.3 : Variétés de riz recommandées par l'INRAB.**

Nom	Type de culture	Cycle (jours)	Caractéristique du grain	Saison de culture	Rendement (T/ha)	Points forts	Points faibles
ADNY 11	Pluvial de bas-fond ou irrigué	110	Moyen	Principalement 1er cycle	5 à 7	Résistance à la pyriculariose	Faible résistance à la sécheresse
ITA 212	Irrigué	120	Moyen	Principalement 1er cycle	6 à 8	Résistance à la pyriculariose	Faible résistance à la sécheresse
DJ. 11-307-3-1-5	Pluvial de bas-fond	110	Moyen	1 <sup>er</sup> cycle	3 à 4	Résistance à la sécheresse	Faible résistance à la pyriculariose
Gambiaka	Pluvial de bas-fond	155	Long	1 <sup>er</sup> cycle	3 à 4	Résistance à la pyriculariose	Cycle trop long, sensible à la sécheresse
11 365	Pluvial de bas-fond	120	Moyen	1 <sup>er</sup> cycle	5 à 6	Résistance à la pyriculariose	-
IDSA 6*	Pluvial strict	110	Moyen effilé	1 <sup>er</sup> cycle	3 à 4	Résistance à la sécheresse	Faible résistance à la pyriculariose
NIARIS 85-12*	Irrigué bas-fond	120	Moyen	1 <sup>er</sup> cycle	7 à 8	Résistance à l'helminthose	Sensibilité à la pyriculariose
DJ. 12-529-2	Irrigué bas-fond	90 à 95	Court	1 <sup>er</sup> cycle	3 à 4	Bonne résistance aux maladies et aux insectes	Productivité limitée
IRAT 127	Irrigué	-	-	-	environ 6t/ha	-	-
TOX 4008	Bas-fond	-	-	-	4-5	-	-
MASHURI	Bas-fond	-	-	-	4	-	-

**Sources :** Adégbola et Sodjinou (2003), Comité de Concertation des Riziculteurs (2002)

### *Préparation du sol*

La préparation du sol comprend le désherbage, le ramassage des herbes et le labour. Le désherbage s'effectue dans le mois d'août avant la crue pour favoriser la dégradation de la matière organique. Le ramassage des herbes se déroule courant octobre. Le labour, de type manuel, est effectué dans les mois de décembre et janvier. Il faut noter que le labour e

pratique de moins en moins dans la vallée. Ce fait est motivé par le souci d'économiser la main-d'œuvre et ne nuit pas à la productivité du riz selon les constats des producteurs. Les principaux outils utilisés pour les opérations de préparation de sol sont : la houe, la daba, le coupe-coupe et la hache.

#### *Repiquage*

Toutes les parcelles sont repiquées. Le repiquage commence en début du mois de décembre et peut se poursuivre jusqu'en janvier au fur et à mesure du retrait d'eau dans les casiers.

#### *Sarclage*

Les opérations de sarclage se déroulent dans les mois de janvier et février. Un à deux sarclages sont effectués selon l'enherbement des casiers. Le sarclage est réalisé à l'aide de la houe.

#### *Fertilisation minérale*

La fertilisation minérale est pratiquée seulement dans les systèmes S1 et S3, qui sont en réalité peu développés. En effet, la majorité des producteurs de riz de la vallée n'appliquent pas de fumure à leurs champs de riz. Chaque année les crues apportent d'importantes quantités d'alluvions et les producteurs ne ressentent pas le besoin de fumer leurs champs. L'engrais utilisé, quand il y en a, est l'urée à raison de 20 kg par casier, soit 100 kg/ha. L'apport s'effectue juste après le premier sarclage, donc durant les mois de janvier et février.

#### *La récolte*

La récolte se fait au mois d'avril. Elle s'effectue manuellement. Le rendement en riz paddy varie entre 3 et 5 t/ha.

### **3.4.4 - Analyse de la rentabilité économique**

**Tableau 3.4.4.** Comptes d'exploitation types de la production du riz dans la vallée de l'Ouémé

Libellé	Montant FCFA / casier	S3 (ha) Engrais minéraux	S4 (ha) Motopompe
<b>Coûts d'opération</b>			
Entretien des drains	1 200	6 000	0
Désherbage	4 800	24 000	24 000
Ramassage des herbes	7 200	36 000	36 000
Pépinière	1 200	6 000	6 000
Repiquage	6 000	30 000	30 000
Sarclage	2 400	12 000	12 000
Épandage	600	3 000	0
Location motopompe	2 000	0	10 000
Chasse aviaire	21 000	105 000	105 000
Récolte et mise en botte	6 000	30 000	30 000
Battage	6 000	30 000	30 000
Vannage et séchage	2 400	12 000	12 000
Ensachage	2 400	12 000	12 000

<b>Libellé</b>	<b>Montant FCFA / casier</b>	<b>S3 (ha) Engrais minéraux</b>	<b>S4 (ha) Motopompe</b>
Transport magasin (100f/sac)	1 300	6 500	6 500
<i>Sous total opérations</i>		<i>312 500</i>	<i>313 500</i>
<b><i>Intrants et matériel</i></b>			
Semences	2 730	13 650	13 650
Engrais	5 000	25 000	0
Carburant (motopompe)	1 875	0	9 375
Sacs (300f/sac)	3 900	19 500	19 500
<i>Sous total intrants et matériel</i>		<i>58 150</i>	<i>42 525</i>
<b><i>Coût de production</i></b>		<b><i>370 650</i></b>	<b><i>356 025</i></b>
<b><i>Produits</i></b>		<b><i>437 500</i></b>	<b><i>437 500</i></b>
Rendement (3,5 tonnes/ha)			
Prix unitaire (125fcfa/kg)			
<b><i>Marge brute</i></b>		<b><i>66 850</i></b>	<b><i>81 475</i></b>
<b><i>Pourcentage</i></b>		<b><i>18,04</i></b>	<b><i>22,88</i></b>
<b><i>Retour en capital</i></b>		<b><i>118,04</i></b>	<b><i>122,88</i></b>

*Source : Données de terrain, janvier 2007*

Le tableau 3.4.4 présente les comptes d'exploitations type S3 et S4. Ces comptes ont été réalisés par entretien de groupe avec des producteurs. La main-d'œuvre familiale y a été comptabilisée au même titre que la main-d'œuvre salariée à raison de 1 200 FCFA/homme-jour. La production du riz dans la vallée de l'Ouémé apparaît donc rentable quel que soit le système de production. En effet, les deux systèmes S3 et S4 dégagent une marge brute voisine de 70 000 à 80 000 FCFA/ha. Le système S4 est plus rentable que le système S3 avec un coût de production plus bas. Le retour en capital moyen est donc d'environ 120 %. Ainsi, 100 francs investis dans la production du riz dans la vallée de l'Ouémé génèrent un revenu de 120 francs pour un cycle de production de cinq mois. La production du riz est par conséquent intéressante financièrement. Il faut noter qu'il y a un fort potentiel d'amélioration de la rentabilité à travers l'amélioration du rendement. En effet, certains producteurs atteignent environ 5 t/ha de paddy dans la vallée.

### **3.5 - Système de transformation**

#### ***3.5.1 - Étuvage et décortilage***

Le système de transformation intègre les transformateurs, l'équipement et les opérations de transformation. L'équipement de transformation comprend quelques aires de séchage en dégradation et cinq décortiqueuses dont quatre fonctionnelles. Les activités de transformation du riz sont exécutées par les groupements de producteurs et par un opérateur privé. Le coût des prestations de décortilage du riz varie de 15 à 20 FCFA/kg.

Les techniques de transformation utilisées sont l'étuvage et le décortilage. On distingue le riz décortiqué étuvé et non étuvé selon la demande du consommateur. Pour obtenir une bonne qualité de riz décortiqué, il faut du riz paddy homogène ayant subi un bon séchage. La technologie d'étuvage consiste à tremper le riz paddy pendant toute une nuit dans de l'eau chaude à 80 ° C. Après le trempage, le riz paddy est mis dans de l'eau pour une pré-cuisson à la vapeur. Le riz précuit est séché puis envoyé au moulin pour décortilage. L'activité d'étuvage est essentiellement exercée par les femmes. Au cours de notre étude, nous avons constaté que malgré les opportunités importantes (demande du Nigeria), cette technologie



n'est pas encore très répandue parce que peu maîtrisée par les acteurs. Cette technologie présente des avantages liés à la réduction du taux de brisure et à l'amélioration du rendement à la transformation.

Dans le cadre des opérations de décortiquage, les groupements de producteurs sont appuyés par des structures étatiques au nombre desquelles nous pouvons citer le PADFA qui a mis cette année à la disposition du groupement de producteurs de Mitro une décortiqueuse à crédit remboursable sur une période de deux ans. En dehors du PADFA, le Programme technologie agricole et alimentaire (PTAA) mène également des activités de recherche pour la réduction de la pénibilité de l'opération de décortiquage et l'amélioration de la qualité du riz. Le PTAA a en effet testé des technologies améliorées de battage, d'étuvage décortiquage du riz à Gbada et à Goutin, dans les communes de Dangbo et d'Adjohoun. Non loin de la zone de production, à environ 15 km de Dangbo, le centre Songhai dispose d'une unité de décortiquage d'une capacité de 2 t/h et la technologie d'étuvage y est très bien maîtrisée. Cette structure fait des prestations de décortiquage aux producteurs à un prix de 30 FCFA/kg de paddy. Le rendement au décortiquage varie de 50 à 80 % selon les décortiqueuses et la technicité du moulinier.

Les sous-produits issus de la transformation du riz sont recyclés soit pour la fertilisation du sol, soit pour être valorisés par l'élevage (litière dans les poulaillers).

Dans la mise en œuvre des activités de transformation du riz, les acteurs sont confrontés à diverses difficultés :

- séchage insuffisant du riz paddy ;
- mélange variétal qui pose des problèmes de calibrage des décortiqueuses ;
- faible valorisation des décortiqueuses due à une insuffisance de la production du paddy ;
- étuvage pénible et exigeant en consommation de bois de feu.

### 3.5.2 - Analyse économique de la transformation

Le compte d'exploitation de la transformation du riz dans la vallée est récapitulé dans le tableau 4.3. La marge brute dégagée par la transformation du riz est de l'ordre de 20 000 FCFA/t. Cette activité est donc rentable.

Tableau 3.5.2 : Compte d'exploitation de la transformation du riz dans la vallée

Libellé	Coût unitaire	Montant
<b>Charges</b>		
Achat du riz paddy (1 000 kg)	125	125 000
Transport vers la décortiqueuse	10	10 000
Décortiquage (1 000 kg)	20	20 000
Rendement au décortiquage	70 %	
<b>Coût de revient (700 kg du riz décortiqué)</b>		<b>155 000</b>
<b>Vente du riz décortiqué (700 kg)</b>	<b>250</b>	<b>175 000</b>
<b>Marge brute</b>		<b>20 000</b>

Source : Données de terrain, décembre-janvier 2007

### **3.6 - Système de commercialisation du riz de la vallée**

#### **3.6.1 - Marchés et circuits commerciaux**

Les acteurs directs impliqués dans la commercialisation sont les producteurs, l'URIZOP et ses structures de base, les commerçants locaux, les transformateurs-commerçants, et les consommateurs. Les structures d'appui pour la commercialisation du riz dans la vallée sont le CeCPA, l'ESOP/CIDR et le PADRO. Elles organisent les producteurs pour la vente groupée du riz et facilitent leur participation aux foires.

Les circuits de commercialisation du riz de la vallée sont assez courts. Ils partent du producteur aux consommateurs en transitant par les grossistes et les détaillants. Les principaux marchés de commercialisation du riz de la vallée sont les marchés locaux d'Azowlissè, Dangbo et Adjohoun et, dans une moindre mesure, sur les marchés de Ouando et de Dantokpa. Le riz de la vallée n'a pas encore une forme de présentation unique (tantôt paddy, tantôt décortiqué) et ne dispose pas non plus de label spécifique. Des efforts de labellisation et d'étiquetage sont en cours pour mieux présenter le riz de la vallée (RIVALO).

Les circuits commerciaux du riz local étaient aussi peu organisés. Le producteur et le transformateur sont en même temps commerçants et sont en contact direct avec le consommateur. Ce manque de spécialisation des acteurs compromet leur efficacité dans chacune des étapes. Par ailleurs, un phénomène local de vente précoce du riz se développe de plus en plus. Certains producteurs ayant des difficultés financières sont contraints de brader leur production en herbe. Cette situation est souvent exploitée par certains commerçants locaux.

En ce qui concerne le riz importé, les circuits commerciaux sont plus organisés ; ils partent de l'importateur aux consommateurs en passant d'abord par les grossistes, les semi-grossistes et les détaillants.

Il faut signaler que le Centre Songhaï, le marché de Dantokpa et le marché nigérian sont des marchés potentiels peu valorisés pour la commercialisation du riz de la vallée de l'Ouémé.

#### **3.6.2 - Stratégies commerciales**

Les stratégies développées pour la commercialisation du riz de la vallée de l'Ouémé sont diverses. Le plus souvent, la commercialisation est individuelle et on observe des contrats d'achat verbaux (très rarement écrits), souvent non respectés. Néanmoins, l'ESOP vient de signer pour la première fois un contrat écrit d'achat du riz paddy aux producteurs regroupés en groupes de tontine de 10 à 20 personnes au titre de la campagne 2006-2007. Par ailleurs, il existe quelques autres expériences de commercialisation collective ou groupée grâce aux actions du CeCPA, du PADRO.

D'autres actions potentielles de recherche de marché en gros sont en cours. L'importatrice de riz, Mme Karamatou s'intéresse depuis peu au riz produit dans la vallée (demande de 100 t de riz paddy en 2005-2006) que les producteurs n'ont pu fournir à la date de la demande. De même, le Centre Songhaï a fait une expérience d'achat du riz paddy auprès des producteurs de la vallée de l'Ouémé lors de la campagne 2005-2006 ; cette expérience n'a pas été concluante en raison des problèmes de mélange variétal qui entraîne un mauvais calibrage du riz et un taux de brisure élevé à la transformation. Le prix n'étant pas aussi très intéressant, les producteurs ont abandonné ce marché potentiel.

Ainsi, les attributs de qualité comme la propreté, l'homogénéité, le taux d'humidité et les attributs de marché que sont le prix et la disponibilité en quantité et en temps du riz de la vallée doivent être améliorés pour saisir l'opportunité du marché. Une stratégie commerciale adaptée doit être menée pour rendre le riz de la vallée visible sur le marché. Aujourd'hui, le riz de la vallée est vendu pour une bonne part dans des emballages usagés de riz import.

### **3.6.3 - Analyse économique de la commercialisation du riz dans la vallée de l'Ouémé**

La vallée produit environ 500 t/an. Cette quantité se trouve largement insuffisante au regard des besoins du marché et ne peut pas satisfaire la demande locale et encore moins la demande externe. Les périodes de pointe de commercialisation vont de mars à mai tandis que celles de soudure vont de juin à septembre. Le sac de 100 kg de paddy coûte en moyenne 12 500 FCFA.

Selon certaines études (Hounhouigan, 2006), le riz de la vallée est de bonne qualité sur les plans nutritionnel et organoleptique. Malheureusement, avec la mauvaise maîtrise des opérations post-récolte (battage, vannage, séchage, décorticage) et le mélange variétal, la qualité du riz est affectée par la présence de corps étrangers avec un taux de brisure élevé. De plus, le manque de maîtrise de l'eau dans le système de production affecte la qualité intrinsèque du riz (couleur des grains non uniforme). C'est d'ailleurs le constat fait par Djalalou *et al.* (2006) au sujet des facteurs déterminants la demande du riz local. Le consommateur béninois préfère le riz importé pour les raisons suivantes : absence de corps étrangers, arôme, blancheur, taux de brisure faible, cohésion des grains après cuisson et disponibilité du riz toute l'année. Si ces attributs arrivaient à être corrigés, le riz local sera plus compétitif.

La demande de riz local existe et est soutenue par les marchés locaux et par le marché nigérian pour le riz étuvé. De plus en plus, certains importateurs et opérateurs économiques s'intéressent au riz de la vallée et même des contrats d'achat ont commencé à être signés entre des groupes de producteurs et le projet ESOP de l'ONG CIDR. Pour des raisons d'efficacité de ces types de contrat, il serait préférable de privilégier à l'avenir la contractualisation de la production du riz dans la vallée sur la base d'un cahier des charges et de renforcer les capacités managériales des acteurs. Cela permettrait aux différents acteurs de tirer le meilleur profit de leur activité.

Aujourd'hui, en fonction de l'environnement économique, les producteurs de riz de la vallée ont intérêt à positionner le riz de l'Ouémé au regard des besoins du marché. Pour ce faire, il est nécessaire d'améliorer le rapport qualité/prix de leur produit, ce qui doit passer nécessairement par une augmentation des performances de la production et une augmentation des performances de décorticage. C'est la seule condition qui manque pour emporter les marchés, nigériens en particulier.

### **3.6.4 - Analyse sociale de la commercialisation**

Toutes les catégories de personnes (hommes, femmes et jeunes) ne sont pas impliquées de la même manière dans la filière. Les femmes n'interviennent dans le circuit commercial qu'à l'étape de détaillant. La vente du riz en détail est donc assurée en grande partie par les femmes. Alors que la vente en gros est l'apanage des hommes.

### ***3.6.5 - Rôle de l'État dans la commercialisation du riz local***

Pour rendre le riz local en général et celui de la vallée de l'Ouémé en particulier, compétitif, l'État a un rôle important à jouer. La réglementation de l'importation du riz (actuellement taxé seulement à 10 %) pourrait avoir un impact déterminant sur le décollage de la filière riz et notamment sur la compétitivité du riz local au Bénin. L'État peut également mettre en place des stratégies pour réorienter les ressources engendrées par les aides alimentaires (don japonais) vers le développement de la filière riz au Bénin.

### **3.7 - Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM)**

La riziculture est en pleine progression dans la vallée de l'Ouémé comme dans le reste du Bénin depuis sa relance en 1996 après la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994. Toutefois, afin de mieux assurer la compétitivité du riz produit dans cette région par rapport au riz importé, il se révèle nécessaire de mieux connaître l'environnement aussi bien interne qu'externe qui pourrait influencer sur cette compétitivité. Pour ce faire, l'outil FFOM a été utilisé à travers un diagnostic participatif avec les différents acteurs. Les tableaux 3.7a et 3.7b présentent les résultats de ce diagnostic.

**Tableau 3.7a : Synthèse de l'analyse de l'environnement inter (forces et faiblesses)**

Sous-système	Forces	Faiblesses
Production	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Disponibilité en eau ;</li> <li>○ Expérience des producteurs en production de riz</li> <li>○ Potentialités agronomiques de la vallée</li> <li>○ Des souches de variété de riz existent dans la vallée</li> <li>○ Existence d'organisations de producteurs</li> <li>○ Existence d'appui à la production du riz</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accès au foncier</li> <li>○ Faible superficie cultivée (en dessous du seuil de la rentabilité par exploitation)</li> <li>○ Maîtrise partielle des techniques culturales</li> <li>○ Moyens de production rudimentaires</li> <li>○ Difficultés d'approvisionnement en intrants</li> <li>○ Présence de ravageurs</li> <li>○ Faible rendement</li> <li>○ Concurrence sur la main d'œuvre avec d'autres cultures</li> <li>○ Faible niveau d'encadrement</li> <li>○ Faible organisation de la filière</li> <li>○ Crédit inadapté</li> </ul>
Transformation	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Disponibilité de quelques compétences en techniques de décorticage</li> <li>○ Quelques producteurs sont formés en étuvage</li> <li>○ Existence de quelques usines de décorticage de polissage</li> <li>○ Disponibilité de quelques aires de séchage</li> <li>○ Existence de quelques magasins de stockage du riz</li> <li>○ Disponibilité du paddy</li> <li>○ Période de récolte favorable au séchage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Technique traditionnelle de battage</li> <li>○ Aires de séchage inappropriées et dégradées</li> <li>○ Non respect du mode de séchage</li> <li>○ Présence d'impureté dans le riz</li> <li>○ Mélange de plusieurs variétés entraîne problème de calibrage.</li> <li>○ Existence de quelques décortiqueuses rudimentaires</li> <li>○ Non maîtrise des techniques appropriées de décorticage du riz (meuniers)</li> <li>○ Pas d'emballage approprié</li> </ul>
Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Produits finis disponibles</li> <li>○ Forte demande du riz</li> <li>○ Tendance des commerçants locaux à s'intéresser au riz produit localement</li> <li>○ Ventes groupées</li> <li>○ Organisation des producteurs pour la vente du riz</li> <li>○ Effort de labellisation du riz de la vallée</li> <li>○ Financement de la production par quelques commerçants locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Faible organisation de la commercialisation</li> <li>○ Riz de la vallée peu compétitif</li> <li>○ Absence de promotion du riz de la vallée</li> <li>○ Concurrence du riz importé</li> <li>○ Faible disponibilité en riz étuvé</li> <li>○ Mauvaise qualité du riz blanc de la vallée</li> <li>○ Qualité du riz commercialisé est sans norme (coloration, matières étrangères, etc.)</li> <li>○ Inexistence d'un label pour le riz de la vallée</li> </ul>

**Tableau 3.7b : Synthèse de l'analyse de l'environnement externe (opportunités et menaces)**

Sous-système	Opportunités	Menaces
Production	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Existence de terres rizicultivables</li> <li>➤ Existence de fournisseurs de semences améliorées</li> <li>➤ Introduction de variétés améliorées</li> <li>➤ Riz NERICA en expérimentation dans la vallée</li> <li>➤ Appui gouvernement à la production du riz dans la vallée</li> <li>➤ Existence de crédit de campagne</li> <li>➤ Existence de structures d'appui à la production du riz dans la vallée</li> <li>➤ Intérêt grandissant des opérateurs privés pour la promotion du riz dans la vallée</li> <li>➤ Intérêt de l'ENRC à la filière riz</li> <li>➤ Institutions de micro-finance</li> <li>➤ Entreprise d'organisation et de service (ESOP)</li> <li>➤ Plans d'action communaux de promotion de la filière riz dans la vallée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'insécurité foncière</li> <li>➤ Non aménagement de la vallée</li> <li>➤ Non maîtrise de l'eau</li> <li>➤ Non disponibilité d'intrants spécifiques pour le riz de la vallée</li> <li>➤ Pression de ravageurs du riz</li> <li>➤ Coût de production supérieur aux prix du marché</li> <li>➤ Multiplicité des semences proposées aux producteurs</li> <li>➤ Non entretien des canaux d'irrigation et de drainage</li> <li>➤ Coût élevé des intrants et de matériels de chasse</li> </ul>
Transformation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise à en place de la décortiqueuse du village de Mitro aux producteurs par le PADFA</li> <li>➤ Présence du PTAA avec technologies améliorées en transformation disponible</li> <li>➤ Proximité de l'usine de transformation du riz de SONGHAÏ</li> <li>➤ Projet d'installation d'une usine de transformation du riz par Tundé SA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cherté des équipements de transformation</li> <li>➤ Pas d'unité de transformation adéquate</li> <li>➤ Faible articulation des interventions des promoteurs sur la filière riz</li> <li>➤ Non professionnalisation des différents acteurs de la filière</li> <li>➤ Inadaptation des crédits (retard, formalité d'accès montant octroyé)</li> </ul>
Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Forte demande du riz aux niveaux local et national</li> <li>➤ Proximité du marché nigérian</li> <li>➤ Demande très fortes du riz étuvé par le Nigeria</li> <li>➤</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Concurrence du riz importé</li> <li>➤ Riz don japonais</li> <li>➤ Faible protection du marché intérieure du riz</li> </ul>

D'autres opportunités existent et concernent l'ensemble des maillons de la filière. Il s'agit de l' :

- existence des institutions de micro finance ;
- existence d'une entreprise d'organisation et de service (ESOP) ;
- existence de plans d'action communaux de promotion de la filière riz dans la vallée.

### **3.7.1 - Analyse des forces**

La vallée de l'Ouémé dispose d'un fort potentiel en ressources naturelles (terres, cours d'eau, etc.) très favorable à la production du riz. À cela s'ajoute une dynamique organisationnelle des producteurs de riz, qui part du niveau village (GV) jusqu'au niveau national (CCR) en passant par le niveau communal (UPR) et régional (URIZOP). Cette organisation de producteurs bénéficie de l'appui de plusieurs structures telles les CeCPA, le PADRO par l'intermédiaire de la CPOP, du PDFA, du PTAA, sans oublier les structures de micro-finance pour ne citer que cela. En plus de ces appuis, il y a l'opérateur économique Tundé SA qui accorde un intérêt particulier à la relance de la production du riz dans la vallée de l'Ouémé. Par ailleurs, il existe des souches variétales de riz dans la vallée.

Dans le sous-système de la transformation, il existe quelques décortiqueuses de même que certaines compétences en technique de décorticage et d'étuvage. À cela s'ajoute la disponibilité de quelques aires de séchage et de quelques magasins de stockage. L'existence du PTAA rend disponible des technologies améliorées en transformation.

Dans le sous-système de la commercialisation, les forces se résument à la disponibilité du riz paddy auquel les commerçants locaux s'intéressent de plus en plus. Des expériences de vente groupée ont été entreprises. De plus, un effort de labellisation du riz de la vallée est en cours.

### **3.7.2 - Analyse des faiblesses**

Malgré les nombreux atouts dont dispose la vallée de l'Ouémé pour la production du riz, quelques faiblesses entravent la pleine expression du potentiel.

Dans le sous-système de la production, il existe des problèmes d'accès au foncier. Non seulement l'espace agricole est assez morcelé ce qui rend difficile la production à grande échelle mais aussi des terres cultivables sont inexploitées par leurs propriétaires. La hantise de l'insécurité foncière développe la réticence chez les propriétaires à mettre leurs terres au profit d'utilisateurs temporaires. Les superficies emblavées sont de petites tailles. Dans cette situation, les producteurs ont du mal à investir pour mieux rentabiliser leur exploitation. Ainsi, les techniques utilisées restent rudimentaires. De plus, les producteurs sont confrontés à des difficultés d'approvisionnement en intrants et au problème des ravageurs de toutes sortes. Cet état des choses influence négativement les performances de la production. Par ailleurs, le niveau d'encadrement des acteurs est faible de même que l'organisation de la filière. En effet, les différents maillons de la filière, à savoir la production, la transformation et la commercialisation ne sont pas bien organisés. Les crédits accordés aux producteurs ne sont pas adaptés parce que mis en place avec retard ou parce que les formalités pour y accéder sont complexes.

Dans le sous-système transformation, les aires de séchage sont souvent dégradées ou inappropriées. C'est ce qui explique le mauvais séchage et l'apparition des corps étrangers dans le riz. Le mauvais séchage influence négativement la qualité du riz par la couleur et le taux de brisure. De surcroît, le mélange de variété pose le problème de calibrage au décorticage. Par ailleurs, le matériel de décorticage reste rudimentaire et sujet à de fréquentes pannes alors les compétences en maintenance sont insuffisantes. Enfin il n'existe pas d'emballage approprié pour vendre le riz de la vallée.

### ***3.7.3 - Analyse des opportunités***

La filière riz dans la vallée de l'Ouémé possède des opportunités que les acteurs peuvent saisir pour son développement. Aujourd'hui, le gouvernement du Bénin et même des opérateurs privés appuient la production du riz dans tout le pays et surtout dans la vallée. Des expérimentations sont en cours en milieu réel sur des variétés de Nerica et pourraient à terme stimuler la production du riz dans la vallée. La culture du riz est même un tremplin pour obtenir plus facilement des crédits car elle accroît la solvabilité de producteur devant les institutions financières. Plusieurs facteurs expliquent cette situation à savoir : la résistance du riz aux aléas climatiques, sa rentabilité, culture davantage vendue qu'autoconsommée.

Dans la transformation, le PADFA et le PTAA mettent à la disposition des acteurs des technologies améliorées pour le battage, le vannage et le décorticage. La proximité de l'unité de transformation du centre SONGHAÏ est une opportunité peu valorisée par les producteurs de la vallée. Le projet d'installation d'une usine de transformation du riz par Tundé SA, l'existence d'institutions financières et des plans de développement de la filière riz sont autant d'autres opportunités favorables à la filière riz dans la vallée.

Enfin, la proximité du Nigeria constitue aussi une opportunité pour la commercialisation du riz produit dans la vallée.

### ***3.7.4 - Analyse de menaces***

La filière riz dans la vallée est menacée principalement par : l'absence de synergie entre les différentes structures d'appui, l'insécurité foncière, le non aménagement de la vallée, avec pour corollaire la non maîtrise de l'eau. À cela s'ajoutent l'absence et la cherté des intrants spécifiques et du matériel de chasse aviaire du fait de l'inorganisation de l'approvisionnement. Aussi, la mise à disposition des producteurs de plusieurs semences dont l'inconvénient est le mélange de celles-ci au semis et pose par ailleurs le problème de calibrage lors du décorticage et augmente le taux de brisure du riz.

Dans le sous-système de la transformation, la cherté des équipements de transformation, l'inexistence d'unités de transformation adéquates, la faiblesse de l'articulation des interventions des promoteurs de la filière riz, la non professionnalisation des acteurs de la filière et l'inadaptation des crédits constituent de sérieuses menaces.

Quant au sous-système de la commercialisation, c'est surtout la concurrence du riz importé et les dons de riz japonais qui constituent les menaces auxquelles il faut trouver de réponses pour assurer la compétitivité du riz de la vallée de l'Ouémé.



## 4 - Analyse prospective

### 4.1 - Forces motrices et scénarios

La problématique de l'amélioration de la compétitivité du riz produit dans la vallée de l'Ouémé est d'autant plus complexe que, dans sa résolution, plusieurs situations peuvent se présenter aux acteurs. Ces différentes situations probables sont influencées par des déterminants que nous appelons forces motrices : ce sont des facteurs de l'environnement externe qui ne dépendent pas des acteurs directs mais sur lesquels ils peuvent exercer une influence. À partir de l'analyse FFOM avec les acteurs, nous avons déterminé cinq principales forces motrices :

- l'aménagement de la vallée ;
- la concurrence du riz importé ;
- l'encadrement technique et organisationnel des acteurs ;
- le financement de la filière ;
- la demande du riz de la vallée.

Plusieurs tendances sont possibles dans l'évolution de ces forces motrices. Pour ce qui concerne l'aménagement de la vallée, la situation peut évoluer positivement (si des travaux sont réalisés, +) ou rester stable (=). En revanche, les tendances au niveau des quatre autres forces motrices peuvent être défavorables (-), stationnaires (=) ou enfin évoluer positivement (+). Selon l'une ou l'autre des tendances de ces différentes forces motrices, nous avons identifié avec les acteurs quatre scénarios : optimiste, pessimiste, stable (rien ne change) et réaliste qui sont des futurs possibles dans lesquels les acteurs peuvent se retrouver (tableau 4.1).

**Tableau 4.1.** Forces motrices, tendances et scénarios

Forces motrices	Aménagement de la vallée		Concurrence du riz importé			Encadrement technique et organisationnel des acteurs			Financement de la filière			Demande du riz de la vallée		
	=	+	-	=	+	-	=	+	-	=	+	-	=	+
<b>Tendances</b>														
<b>Scénario optimiste</b>														
<b>Scénario pessimiste</b>														
<b>Scénario rien ne change</b>														
<b>Scénario réaliste</b>														

## 4.2 - Analyse des scénarios et de leurs effets

*Le scénario optimiste* offre les meilleures conditions possibles aux acteurs de la filière pour la résolution de la problématique. Ce scénario se caractérise par un aménagement de la vallée, une amélioration significative de l'encadrement technique et organisationnel des acteurs, une augmentation du financement de la filière et de la demande du riz de la vallée. Enfin, ce scénario se caractérise par la diminution de la concurrence du riz importé. Dans un tel environnement favorable, on pourrait assister à une augmentation de la production du riz dans la vallée et à une amélioration des rendements. D'autres effets de ce scénario seraient l'amélioration des revenus des acteurs et du fonctionnement des organisations paysannes qui trouveraient les moyens de leur autonomie. L'augmentation de la production pourrait engendrer des difficultés de valorisation et de recyclage des sous-produits. Ces difficultés, si elles étaient résolues, pourraient avoir des effets bénéfiques sur les opportunités d'emploi des jeunes non scolarisés et déscolarisés.

*Le scénario pessimiste* est celui qui n'offre pas un environnement favorable aux acteurs de la filière. Ce scénario se caractérise, d'une part, par un faible niveau aussi bien de l'encadrement technique et organisationnel des acteurs que du financement de la filière et de la demande du riz de la vallée et, d'autre part, par une augmentation de la concurrence du riz importé surtout si la production reste faible faute d'aménagement. Cette situation pourrait engendrer la baisse de la production du riz et le développement d'autres spéculations. Dans ces conditions, nous pourrions assister à une occupation du marché par le riz importé. Ces effets combinés auront pour conséquences un abandon des unités de transformation du riz et par surcroît une baisse des revenus des producteurs et des transformateurs de riz dont les performances risquent de diminuer.

*Le scénario où rien ne change* se produirait si les tendances au niveau des forces motrices restent partout stationnaires. Nous considérons que ce scénario a peu de chance de se réaliser. S'il arrivait à se réaliser, cela pourrait entraîner une démotivation des producteurs qui nourrissent un espoir pour le développement de la filière compte tenu des promesses qui leurs sont faites actuellement. Cependant, au cas où il se réaliserait, on pourrait assister à une démotivation des producteurs, la faible rentabilisation des unités de transformation par suite de la baisse de la production et aussi à un faible développement des organisations paysannes. Tout ceci pourrait compromettre l'amélioration de la compétitivité du riz de la vallée de l'Ouémé.

Enfin, *le scénario réaliste* a été formulé en faisant une analyse raisonnée des dynamiques actuellement en cours au niveau de la vallée. En effet, nous avons noté une tendance au niveau du gouvernement pour l'aménagement de la vallée de l'Ouémè. Ceci se traduit par les descentes fréquentes au niveau de cette vallée du Président de la République et des partenaires financiers et la réalisation imminente d'une étude de faisabilité sur les possibilités d'aménagement de cette vallée. Un autre indicateur qui a été pris en compte dans la construction de ce scénario est l'implication de l'opérateur économique Tundé SA dans la promotion du riz au Bénin et plus précisément celui de la vallée de l'Ouémé. Par ailleurs nous avons noté une volonté manifeste pour le développement de la filière au niveau des producteurs à travers leur organisation URIZOP. Tenant compte de tous ces facteurs, nous pouvons affirmer sans risque de nous tromper que la filière riz au niveau de la vallée a de beaux jours devant elle. La combinaison de toutes ces dynamiques nous a conduit à penser à un scénario très proche du scénario optimiste dans lequel la tendance de la concurrence du riz importé serait stable.

### 4.3 - Options stratégiques

Les options stratégiques sont les réponses, en termes de stratégies et d'actions, aux effets des différents scénarios décrits précédemment. En tant que telles, les options stratégiques cherchent à minimiser ou annuler les effets négatifs et à renforcer ou à optimiser les effets positifs. Le tableau 5.3 présente les options stratégiques selon les scénarios.

**Tableau 5.3 :** Matrice des options par scénario

Scénario 1 : optimiste	Scénario 2 : pessimiste	Scénario 3 : rien ne change	Scénario 4 : réaliste
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la qualité du riz</li> <li>• <b>Augmentation de la production de riz</b></li> <li>• Amélioration des rendements</li> <li>• Amélioration des revenus des acteurs</li> <li>• Valorisation et recyclage des sous produits</li> <li>• <b>Renforcement de capacité des OP</b></li> <li>• <b>Professionnalisation des acteurs</b></li> <li>• <b>Amélioration des performances des unités de transformation</b></li> <li>• Promotion de la culture du riz</li> <li>• Protection du marché intérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Augmentation de la production</b></li> <li>• Promotion de la culture du riz</li> <li>• Amélioration des revenus des producteurs</li> <li>• Amélioration du bien-être des acteurs</li> <li>• Meilleure valorisation de la vallée</li> <li>• Baisse de l'importation du riz</li> <li>• <b>Augmentation des capacités de transformation</b></li> <li>• <b>Renforcement de capacité des OP</b></li> <li>• <b>Professionnalisation des acteurs</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incitation à la production du riz</li> <li>• <b>Augmentation de la production</b></li> <li>• <b>Amélioration des performances des unités de transformation</b></li> <li>• <b>Renforcement de capacités des OP</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la qualité du riz</li> <li>• <b>Augmentation de la production du riz</b></li> <li>• Amélioration des rendements</li> <li>• Amélioration des revenus des acteurs</li> <li>• Valorisation et recyclage des sous produits</li> <li>• <b>Renforcement de capacité des OP</b></li> <li>• <b>Professionnalisation des acteurs</b></li> <li>• <b>Amélioration des performances des unités de transformation</b></li> <li>• Promotion de la culture du riz</li> <li>• Protection du marché intérieur</li> </ul>

Après l'identification des réponses aux effets selon les scénarios, les options communes à plusieurs scénarios ont été dégagées et agrégées. Ainsi, les principales options stratégiques retenues pour l'amélioration de la compétitivité de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé s'articulent autour des quatre axes suivants :

- amélioration des performances de production ;
- amélioration de la qualité du riz de la vallée ;
- amélioration de la demande du riz local ;
- renforcement des capacités et du pouvoir des acteurs.

La relance de la production du riz est une nécessité si l'on veut permettre une substitution progressive aux importations. Cette nécessité s'affirme devant le constat que la consommation va croissant et entraîne des sorties de devises que le pays pourrait en partie éviter, grâce au potentiel dont il dispose.

#### ***4.3.1 - Renforcement des capacités et du pouvoir des acteurs***

Pour soutenir la relance de la filière riz dans la vallée de l'Ouémé, les capacités des organisations professionnelles devront être renforcées. En effet, pour favoriser l'appropriation et la pérennisation des initiatives à engager pour la relance de la filière riz, les organisations professionnelles doivent servir de point d'ancrage. Ainsi, elles doivent être intimement associées à toutes les étapes et serviront d'interlocuteurs de premier rang. Cette démarche quoique lente et difficile, aura le mérite d'être plus adaptée au contexte et aux aspirations des acteurs à la base de la filière et de générer des produits plus durables.

Pour assumer efficacement ce rôle, les capacités des organisations professionnelles devront être renforcées. Ce renforcement des capacités devra s'inscrire dans la triple perspective d'assurer leur rôle de pionnier dans la relance de la filière riz et la gestion des fonctions verticales et horizontales. En ce qui concerne la première, c'est-à-dire le rôle de leader, les OP doivent être renforcées en matière de capacité de négociation, plaidoyer/lobbying et facilitation de processus multi-acteurs.

En ce qui concerne la gestion des fonctions verticales, les capacités des OP doivent être renforcées pour la gestion technique des différentes activités liées à la production, à la transformation et à la commercialisation du riz. À cet égard, la professionnalisation des acteurs doit être recherchée et encouragée.

S'agissant des fonctions horizontales, les capacités des OP seront renforcées en : gestion de qualité, de l'information, de l'innovation, recherche de marché et de financement.

À long terme, il serait nécessaire d'initier un processus de mise en place d'une interprofession de la filière dans la vallée de l'Ouémé. Cela favorisera une meilleure intégration de la filière.

#### ***4.3.2 - Amélioration des performances de production***

Le niveau actuel de la production de riz dans la vallée de l'Ouémé reste très marginal au regard surtout de l'énorme potentialité dont elle regorge. En effet, des 60 000 ha propices à la culture de riz, environ 150 ha sont valorisés pour la production du riz dans la vallée. Pour valoriser le potentiel rizicole et saisir l'opportunité du marché pour le bien-être socioéconomique des différents acteurs engagés dans la filière, il est nécessaire d'entreprendre les actions ci-après.

#### ***Appui à la sécurisation foncière***

Actuellement, l'accès au foncier constitue un véritable goulot d'étranglement pour la production du riz dans la vallée de l'Ouémé. On observe un fort morcellement de l'espace cultivable et une insécurité foncière qui ne favorisent pas l'investissement durable dans la production. Aussi, observe-t-on la présence de vastes domaines non exploités et dont les propriétaires ne s'approprient pas à valoriser ou à céder alors qu'une frange importante de producteurs est en quête de terres cultivables. Ceci montre la nécessité d'une réforme foncière pour permettre un remembrement des terres et sécuriser les droits de propriété et d'usage.

Ceci permettra non seulement la valorisation des espaces cultivables, mais aussi l'adoption de technologies durables et rendra intéressant l'investissement en terme d'intensification et de mécanisation (ne serait-ce que légère) de la production. Il est nécessaire d'élaborer un registre et d'un code foncier locaux à travers un processus concerté impliquant étroitement tous les acteurs de la vallée à savoir les producteurs et leurs organisations, les propriétaires terriens, les leaders locaux (chefs de village, chefs traditionnels, les confessions religieuses), les collectivités locales. Ce processus peut être engagé dans le cadre de l'aménagement de la vallée avec la facilitation des diverses structures d'appui et la Direction de la promotion et de la législation rurale (DPLR). Les mairies et l'URIZOP peuvent jouer le rôle de leaders dans ce processus.

Par ailleurs, on devra veiller à préserver l'accès des femmes à la terre dans la vallée. Les femmes pourront aussi s'organiser et se positionner autour d'autres activités de la filière comme la collecte, l'étuvage, le décorticage et la commercialisation du riz.

### ***Réalisation de petits aménagements maîtrisables par les producteurs***

L'histoire de la production du riz dans la vallée, comme bien d'autres dans la région ouest africaine, nous enseigne que les grands aménagements ne conviennent pas au contexte des petits agriculteurs et ne sont pas facilement appropriables par eux. Dans la vallée, la quasi-totalité des aménagements de ce type sont détruits. Non seulement le coût des grands aménagements est élevé et leur rentabilisation parfois hypothétique, mais leur gestion sur les plans technique et organisationnel est aussi complexe, ce qui compromet leur appropriation et la pérennisation de leur gestion. Par ailleurs, il ne suffirait pas de réaliser de petits aménagements pour espérer la viabilisation et la pérennisation de la gestion. En effet, faute d'entretien, les aménagements sommaires se dégradent assez vite. L'accompagnement technique et organisationnel est donc nécessaire dans tous les cas. Quoiqu'il en soit, l'option d'aménagement doit être négociée avec les acteurs à la base, notamment les producteurs et propriétaires terriens dans une perspective de diversification permettant aussi l'intégration du maraîchage.

### ***Sélection variétale et le développement de systèmes de production adaptés***

Actuellement, des essais sur le riz Nerica de bas-fond sont en cours dans la vallée de l'Ouémé. D'autres variétés sont également promues par des ONG, notamment l'ESOP, sans compter les anciennes variétés traditionnelles et améliorées qui continuent d'être cultivées. Il importe de poursuivre les essais et réaliser un catalogue des variétés de riz adaptées à la vallée assorties de domaines de recommandations spécifiques. Au-delà des variétés, des systèmes d'exploitation rentables et durables doivent être mis au point de concert avec les producteurs en tenant compte de leurs contraintes spécifiques et de la diversité de leurs caractéristiques socioéconomiques. Des fiches techniques devront être élaborées en français et en langue locale pour servir de support à la diffusion des recommandations. Les services d'accompagnement technique publics et privés seront associés à l'élaboration et à la diffusion des techniques de production. Les radios communautaires pourront être associées à la diffusion de l'information agricole.

### ***Amélioration des mécanismes d'approvisionnement en intrants spécifiques***

Aujourd'hui, il n'existe pas de mécanismes organisés d'approvisionnement en intrants spécifiques, qu'il s'agisse des semences ou des engrais. Pour les semences, dans la majorité

des cas, les producteurs prélèvent les semences des récoltes précédentes. Ce qui ne permet pas d'entretenir le matériel végétal de base et de préserver les caractères d'homogénéité et de productivité. C'est ce qui explique pour une large part, le mélange variétal couramment observé, lequel pose des difficultés de calibrage, l'une des causes du taux élevé de brisure du riz lors du décorticage et qui porte également préjudice à la qualité du riz.

Si la relance de la filière riz dans la vallée se réalise, on pourrait s'attendre que dans cinq ans, au moins la dixième partie de la vallée soit valorisée et exploitée pour la production du riz. Ce qui correspond à une superficie d'environ 6 000 ha. En considérant la quantité de semences actuellement utilisée par unité de surface dans la vallée qui est de 60 kg environ par ha, il faudra mobiliser environ 360 tonnes de semences de riz. Ceci implique la mise en place préalable d'un mécanisme organisé d'approvisionnement à crédit aux producteurs. La production de semences devra être déconcentrée dans les zones de production avec la mise en place d'unités locales de multiplication. La recherche devra aider à identifier les sites les plus favorables, en évaluant chaque année avec les OP riz, le volume à produire par variété, et en organisant les procédures de contrôle et d'homologation, les modes de récolte, stockage et conservation de concert avec les acteurs directs.

Il en est de même des engrais minéraux. Aujourd'hui, du fait des dépôts alluvionnaires provenant de la crue, l'apport en engrais minéraux est peu nécessaire. Mais dans une des options possibles d'aménagement de la vallée, il est prévu l'installation d'une barrage en amont. Dans ce schéma qui du reste est encore hypothétique, la vallée ne sera plus pourvue en alluvions. Le besoin en engrais minéraux dans ce cas pourrait être évalué au minimum à 600 tonnes de NPK riz (15-20-15-5 S-3,5 Mg (O)-1,5 Zn (S)) et 225 tonnes d'urée en supposant que la moitié de la dose actuellement recommandée (200 kg de NPK et 75 kg d'urée par ha) sera au moins appliquée. Concernant le mécanisme d'approvisionnement, des opérateurs privés pourront être contractés chaque année sur appel d'offre. Dans ce cas, les OP auront également un rôle important à jouer pour négocier les quantités, les qualités, les prix et les lieux de livraison. Il faudrait par ailleurs encourager l'utilisation de la matière organique, en particulier l'enfouissement des résidus de récolte, pour maintenir durablement la fertilité du sol.

### ***Amélioration de l'accès des producteurs au crédit***

L'accès au crédit demeure une difficulté majeure qui limite le développement de la production du riz dans la vallée de l'Ouémé. Nonobstant, les efforts des institutions financières (PADME, PAPME, BRS, CLCAM) et des projets (PADRO par exemple) les producteurs se plaignent de l'insuffisance et de l'inadéquation de crédit pour la production du riz dans la vallée. Le crédit recherché par les producteurs est surtout le crédit de campagne pour faire face à l'énorme besoin de main-d'œuvre pour les activités de préparation de sol. Les modalités de l'octroi du crédit ne sont pas encore satisfaisantes pour les producteurs en termes de : période, montant octroyé et formalités nécessaires. Il serait alors souhaitable que ces institutions financières tiennent plus compte des contraintes et aspirations des bénéficiaires que sont les producteurs. Dans la perspective de l'aménagement de la vallée, le crédit d'équipement doit être aussi encouragé pour favoriser l'intensification et une mécanisation appropriée de la production du riz.

### ***Étude des possibilités d'une mécanisation adaptée***

Par rapport à la mécanisation, il est nécessaire d'étudier les formes de mécanisation adaptées aux contextes socioéconomique et technique de la vallée de l'Ouémé. A priori, la

mécanisation pourrait aider à l'allègement du travail et contribuer à accroître la production du riz dans la vallée. Mais il faudra tenir compte des contraintes techniques (adéquation avec le sol, possibilité de maintenance et pièces de rechange), financières (coût) et managériales (capacité de gestion). La tendance au non labour, actuellement en cours dans la vallée devra être évaluée par la recherche.

#### ***4.3.3 - Amélioration de la qualité du riz de la vallée***

L'un des principaux problèmes du riz de la vallée est sa faible qualité par rapport au riz importé. Le principal défaut du riz local est la présence de corps étrangers et d'impuretés. La présence de corps étrangers et d'impuretés est attribuable au défaut dans les opérations post-récolte et au manque de performance des décortiqueuses mais aussi au mélange de grains de différents calibres et couleurs dû au mélange variétal.

Abiassi (2006) a identifié les déterminants de la préférence des consommateurs pour le riz importé dans le sud du Bénin. Les principaux déterminants identifiés sont : la saveur (31 % des cas), la disponibilité sur le marché et le prix relativement faible (13 % des cas). D'autres encore (10 % des cas) ont évoqué les qualités nutritives du riz étuvé par rapport au riz importé. Les autres raisons de préférence évoquées (1 à 3 % des cas) par les consommateurs sont la disponibilité au village, le pouvoir de gonflement (ou d'absorption d'eau) et la facilité de cuisson. A contrario, beaucoup de personnes n'apprécient pas le riz local à cause de la présence de corps étrangers (42 % des cas), la cherté et la méconnaissance de ce type de riz (24 % des cas).

Il est donc important d'améliorer le rapport qualité/prix du riz de la vallée afin d'accroître sa compétitivité. Pour ce faire, les actions à engager sont :

- sensibiliser et accompagner les producteurs à l'utilisation de variétés homogènes à travers une contractualisation de la production ;
- améliorer les performances des unités de transformation ;
- accompagner les acteurs dans les opérations post-récolte (séchage, battage et vannage) ;
- diffuser la technologie d'étuvage du riz auprès des transformateurs et des opérateurs économiques ;
- développer un label pour le riz de la vallée avec l'élaboration d'un cahier des charges spécifique et une traçabilité du riz.

#### ***4.3.4 - Amélioration de la demande du riz local***

Avec l'hypothèse que la demande de riz ira en s'accroissant, Verlinden et Soulé (2003) ont montré que le besoin national en riz sera de 110 812 tonnes en 2010 et 132 750 tonnes en 2015. Ainsi, le marché intérieur potentiel se renforcera et le grand défi sera d'accroître la préférence des consommateurs vers le riz local. Selon Adégbola et Sodjinou (2003), la filière riz est compétitive au Bénin et les systèmes de production à base de riziculture irriguée ainsi que les bas-fonds aménagés sont ceux qui donnent un avantage comparatif pour concurrencer les importations de riz. Ceci constitue un atout majeur pour faire accroître la demande de riz local. Avec l'amélioration de la qualité du riz, les principales actions à mener sont décrites ci-après.

***Développer la vente groupée du riz de la vallée :*** l'organisation de la vente groupée du riz constituera un moyen important d'accroître la visibilité du riz de la vallée sur le marché et de valoriser son label. Quelques expériences positives de vente groupée du riz ont déjà eu lieu dans quelques villages de la vallée sous l'initiative du PADRO, des CeCPA et de l'ESOP/CIDR. On pourrait s'appuyer sur ces expériences pour élaborer des stratégies d'extension et de généralisation de cette forme de commercialisation. Notons par ailleurs que la vente groupée permet l'uniformisation du prix du riz sur un marché donné, et constitue aussi un moyen de renforcement du pouvoir des producteurs dans la fixation du prix de cession du riz. Elle peut aussi être un moyen de segmentation du marché en organisant les groupes selon les variétés ou tout autre critère de différenciation.

***Étiqueter le riz de la vallée :*** l'étiquetage associe l'emballage à la communication sur la qualité du produit. En effet, la présentation du produit est importante et fait la promesse du produit que le client trouve à l'intérieur de l'emballage. Ainsi, l'étiquetage du riz de la vallée doit être bien pensé en s'appuyant sur les qualités physiques et les représentations qui satisfont les attentes du consommateur. La présentation du produit, l'emballage, les dessins doivent être assez expressifs pour véhiculer ces qualités. Pour réussir cette fonction, les sociétés de distribution devront pénétrer la filière riz dans la vallée de l'Ouémé.

***Développer des actions commerciales :*** pour accroître la demande du riz de la vallée, des actions commerciales devront aussi être engagées pour communiquer sur les qualités de ce riz et le rendre accessible aux consommateurs. Les foires agricoles régionales et départementales annuellement organisées par le MAEP constituent un créneau important à valoriser. D'autres actions de promotion peuvent être engagées à l'endroit des services, des écoles, des centres de santé et des ONG pour favoriser la consommation du riz de la vallée. Des émissions radiophoniques peuvent être réalisées aussi dans ce sens.

***Plaidoyer pour la protection du marché local du riz :*** pour protéger la production locale contre la concurrence du riz importé, deux types d'instruments s'offrent à l'État : les instruments non tarifaires et les instruments tarifaires. En ce qui concerne les instruments non tarifaires, les clauses de sauvegarde contenues dans les accords de l'OMC, les normes de qualité et les directives contenues dans le document de politique agricole de la CEDEAO pourraient être utilisées à bon escient pour protéger la production locale de riz au Bénin. Pas plus tard qu'en décembre 2006, une cargaison de plus de 1 000 tonnes de riz du navire *Pelagos* a été renvoyée du port de Cotonou pour défaut de qualité. En ce qui concerne les instruments tarifaires, l'appartenance du Bénin à la zone UEMOA (avec un tarif extérieur commun, TEC, qui est entré en vigueur depuis 1999) et à la zone CEDEAO (avec un TEC qui entrera en vigueur à partir de janvier 2008) lui impose des restrictions en matière de marge de manœuvre pour l'ajustement des taxes d'importation. Toutefois, le Bénin, à l'instar des autres pays moins avancés (PMA), peut imposer une taxe à l'importation du riz jusqu'à hauteur de 35 %. Une marge de manœuvre existe donc pour mieux protéger le riz local. Cela doit se négocier avec les partenaires de la sous région. Des actions de plaidoyer/lobbying devront être développées pour amener les pouvoirs publics à utiliser ces instruments en faveur de la promotion de la consommation et de la production locales. Selon Adégbola et Singbo (2005), avec une augmentation de la taxe appliquée au port de 10 %, la grande majorité des systèmes de production a un avantage comparatif par rapport au riz importé. Par contre, la diminution de la taxation au port de 15 % rend la plupart des systèmes de production du riz local moins compétitifs.



#### **4.4 - Plan d'action (tableau 4.4)**

**Objectif global :** Contribuer à l'amélioration de la compétitivité du riz dans la vallée de l'Ouémé d'ici 2020

- OS1 – Améliorer les performances de production du riz
- OS2 – Améliorer la qualité du riz produits dans la vallée
- OS3 – Accroître la demande du riz local
- OS4 – Renforcer les capacités des différents acteurs de la filière

#### **Résultats**

##### **OS1 – Améliorer les performances de production du riz**

- R1.1 – La sécurité foncière dans la vallée de l'Ouémé est renforcée
- R1.2 – De petits aménagements (appropriables par les producteurs) sont réalisés
- R1.3 – Des variétés adaptées ont été sélectionnées/retenues
- R1.4 – Les mécanismes d'approvisionnement en intrants spécifiques sont améliorés
- R1.5 – L'accès au crédit est amélioré pour les producteurs
- R1.6 – Les unités locales de production de semences sont installées
- R1.7 – L'encadrement technique des producteurs es renforcé
- R1.8 – Une étude sur les possibilités de mécanisation adaptées a été réalisée

##### **OS2 – Améliorer la qualité du riz produits dans la vallée**

- R2.1 – les producteurs sont sensibilisés et accompagnés pour l'utilisation de variétés homogène de riz
- R2.2 – Les performances des unités de transformation sont améliorées
- R2.3 – Les capacités des acteurs sont renforcées pour les opérations post-récolte
- R2.4 – La technologie d'étuvage du riz est diffusée
- R2.5 – Le riz de la vallée est labellisé

##### **OS3 – Accroître la demande su riz local**

- R3.1 – La vente groupée est développée
- R3.2 – L'étiquetage du riz de la vallée de l'Ouémé est mise au point
- R3.3 – Des actions commerciales pour la promotion du riz de la vallée sont développées
- R3.4 – Le plaidoyer pour la protection du riz local est développé

##### **OS4 – Renforcer les capacités des différents acteurs de la filière**

- R4.1 – Les capacités organisationnelles des acteurs de la filière riz de la vallée sont renforcées
- R4.1 – Un processus de mise en place de l'interprofession autour de la filière riz est initié
- R4.3 – Les acteurs sont motivés pour spécialisation
- R4.4 – Les acteurs sont formés aux technique de plaidoyer /lobbying

**Tableau 4.4** : Plan d'action pour l'amélioration de la compétitivité du riz dans la vallée de l'Ouémé d'ici 2020

**Objectif global** : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité du riz dans la vallée de l'Ouémé d'ici 2020

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens et sources de vérification
<b>OS1 – Améliorer les performances de production du riz</b>	R1.1 – La sécurité foncière dans la vallée de l'Ouémé est renforcée	I1.1.1 – Existence d'un code et d'un registre fonciers locaux I.1.1.2 – Nombre de conflits par rapport à la situation de départ	Mairies (Services affaires domaniales) Tribunal de conciliation
	R1.2 – De petits aménagements (appropriables par les producteurs) sont réalisés	I1.2.1 – Nombre et superficie des petits aménagements réalisés	Rapports d'activités CeCPA, DAER et Projets
	R1.3 – Des variétés adaptées ont été sélectionnées/retenues	I1.3.1 – Rendement en milieu réel des variétés introduites I1.3.2 – Nombre de variétés adoptées	Rapports d'activités CeCPA, URIZOP, et projets
	R1.4 – Les mécanismes d'approvisionnement en intrants spécifiques sont améliorés	I1.4.1.1 - Quantité d'intrants spécifiques utilisés I1.4.1.2 – Nombre contrats signés avec les distributeurs I1.4.1.2 - Le nombre de producteurs ayant accès aux intrants spécifiques	Bons de livraison, cahiers de gestion de stock URIZOP, rapports d'activités CeCPA, Contrats signés avec les distributeurs
	R1.5 – L'accès au crédit est amélioré pour les producteurs	I1.5.1 – le nombre de producteurs ayant accès au crédit I1.5.2 – Le montant des crédits mis en place par campagne I1.5.3 – Le taux de recouvrement des crédits octroyés	Registre d'octroi de crédit des IMF (PAPME, PADME, BRS) URIZOP, Projets et ONG
	R1.6 – Des unités locales de production de semences sont installées	I1.6.1- Quantité de semences localement produites I1.6.2- Nombre d'unités locales de multiplication de semences	Rapport d'activités des groupements de producteurs de semences, URIZOP. Rapports d'activités CeCPA
	R1.7 – L'encadrement technique des producteurs est renforcé	I17.1 - Ratio agents d'appui / producteurs I1.7.2 – Nombre de formation organisée I1.7.3 – Nombre de producteurs touchés	Rapports d'activités CeCPA, Enquêtes de terrain Rapport URIZOP

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens et sources de vérification
	R1.8 – Une étude sur les possibilités de mécanisation adaptées a été réalisée	I1.7.3 – Existence du rapport d'étude	Rapport d'étude à : PAPA/ INRA, Mairies et CeRPA
<b>OS2 – Améliorer la qualité du riz produit dans la vallée</b>	R2.1 – les producteurs sont sensibilisés et accompagnés pour l'utilisation de variétés homogène de riz	I2.1.1 - Proportion de producteurs utilisant des variétés homogènes I2.1.1 – Nombre de variétés par périmètre	Rapports d'activités CeCPA, ONG Enquêtes de terrain
	R2.2 – Les performances des unités de transformation sont améliorées	I.2.2.1 – Le taux de brisure du produit fini I.2.2.2 – La quantité transformée par unité de temps I.2.2.3 – Le rendement du décortilage	Rapports de production des unités de décortilage
	R2.3 – Les capacités des acteurs sont renforcées pour les opérations post-récolte	I.2.3.1 – Nombre d'aires de séchage améliorées I.2.3.1 – Nombre de formations organisées par rapport aux opérations post-récoltes 1.2.3.1 – Nombre d'acteurs formés I.2.3.4 – Taux d'impureté dans les paddy	Rapports d'activités CeCPA, URIZOP, PTAA Rapports de production des unités de décortilage Enquête de terrain
	R2.4 – La technologie d'étuvage du riz est diffusée	I2.4.1 – Nombre d'acteurs formés I2.4.2 – Nombre d'unité d'étuvage I2.4.3 – Qualité de riz étuvé I2.4.4 – Tonnage de paddy étuvé	Rapports de formation (PTAA, CeCPA), Rapport URIZOP, Enquête de terrain
	R2.5 – Le riz de la vallée est labellisé	I2.5.1 – Existence d'un cahier des charges pour le riz de la vallée I2.5.2 – Existence d'un certificat de respect des normes de qualité	Cahier des charges (URIZOP, CeCPA, PTAA) Certificat (URIZOP, DPQC, CEBENOR)
<b>OS3 – Accroître la demande du riz local</b>	R3.1 – La vente groupée est développée	I3.1.1 – Tonnage de riz vendu par des groupes de producteurs I3.1.2 – Mise en place d'une coopérative de vente du riz	Cahier de commercialisation des groupements de producteurs. Rapports d'activités (CeCPA et ONG), Rapport URIZOP
	R3.2 – Le riz de la vallée de l'Ouémé est étiqueté	I3.2. – Indices (étiquette + emballage) d'identification du riz de la vallée	Emballages (URIZOP, Sociétés de distribution)
	R3.3 – Des actions commerciales pour la promotion du riz de la vallée sont développées	I3.3.1 – Nombre de spots publicitaires, d'émissions radiophoniques ou télévisuelles sur le riz de la vallée également temps	Contrats avec les radio et télévision Rapports d'activités (URIZOP)

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens et sources de vérification</b>
		d'émission (en heure par semaine...) I3.3.2 – Nombres d'actions de promotion du riz de la vallée I3.3.3 – Taux de vente (report de stock) du riz de la vallée	
	R3.4 – Le plaidoyer pour la protection du riz local est développé	I3.4.1 – Nombre d'actions de plaidoyer pour la protection du riz local I3.4.2- Nombre de décisions politiques en faveur de la protection du riz de la vallée/ riz local	Plan d'actions de plaidoyer (URIZOP) Rapports d'activités URIZOP Arrêtés ministériels, décrets, lois (MAEP, Mairies, CeRPA)
<b>OS4 – Renforcer les capacités des acteurs directs de la filière</b>	R4.1 – Les capacités organisationnelles des acteurs de la filière riz de la vallée sont renforcées	I4.1 – Nombre de formations exécutées pour le renforcement des capacités des acteurs de la filière I4.2 – Nombre d'acteurs ayant participé aux formations	Rapports de formation (URIZOP, CeCPA)
	R4.2 – Un processus de mise en place de l'interprofession autour de la filière riz est initié	I4.2 – Existence de documents de base de l'interprofession : document cadre, règlement intérieur et statuts	Documents de base (URIZOP, CeCPA)
	R4.3 – Les acteurs sont motivés pour la spécialisation	I4.3 – Nombre d'action de sensibilisation réalisée sur ce thème	Rapports de sensibilisation (URIZOP, CeRPA)
	R4.4 – Les acteurs directs de la filière sont formés aux techniques de plaidoyer /lobbying	I4.4.1 – Nombre de formations exécutées I4.5.2 – Nombre d'acteurs ayant participé aux formations	Rapports de formations (CeCPA, ONG, URIZPO)

## 5 - Conclusion

D'une manière générale, la vallée de l'Ouémé présente une réelle potentialité pour le Bénin en matière de production de riz mais elle reste faiblement exploitée. En effet, la vallée recèle de nombreux atouts pour la production du riz sur les plans naturel, agronomique et institutionnel. Il convient de noter que sur le potentiel hydroagricole estimé à 60 000 hectares de terres inondables renfermant 50 % à 80 % d'argile et plus de 8 % de matières organiques, seuls 150 ha sont exploités aujourd'hui pour la culture du riz. La conséquence est que le Bénin, malgré son fort potentiel importe du riz pour satisfaire à la demande de plus en plus croissante de sa population et celle du Nigeria. Le problème majeur est que le riz produit dans cette région est non seulement en faible quantité, mais aussi de qualité inférieure au riz importé. Devant cette situation peu reluisante se pose le problème de l'amélioration de la compétitivité du riz produit dans la vallée de l'Ouémé.

La résolution de cette problématique est conditionnée à un certain nombre de forces motrices dont les plus importantes sont :

- l'aménagement de la vallée ;
- la concurrence du riz importé ;
- l'encadrement technique et organisationnel des acteurs ;
- le financement de la filière ;
- la demande du riz de la vallée.

Une analyse de l'évolution des tendances des forces motrices nous a permis de distinguer plusieurs scénarios qui font appel à des options stratégiques qui s'articulent autour des quatre axes suivants :

- l'amélioration des performances de production ;
- l'amélioration de la qualité du riz de la vallée ;
- l'amélioration de la demande du riz local ;
- le renforcement des capacités et du pouvoir des acteurs.

Dans la perspective d'une amélioration de la compétitivité du riz de la vallée de l'Ouémé les principales actions envisageables selon les options stratégiques sont :

### ***L'amélioration des performances de production***

- l'appui à la sécurisation foncière ;
- la réalisation de petits aménagements maîtrisables par les producteurs ;
- la sélection variétale et le développement de systèmes de production adaptés ;
- l'amélioration des mécanismes d'approvisionnement en intrants spécifiques ;
- l'amélioration de l'accès des producteurs au crédit ;
- l'étude des possibilités d'une mécanisation adaptée.

### ***L'amélioration de la qualité du riz de la vallée***

- sensibiliser et accompagner les producteurs à l'utilisation de variétés homogènes à travers une contractualisation de la production ;
- améliorer les performances des unités de transformation ;
- accompagner les acteurs dans les opérations post-récolte (séchage, battage et vannage) ;
- diffuser la technologie d'étuvage du riz auprès des transformateurs et des opérateurs économiques ;

- développer un label pour le riz de la vallée avec l'élaboration d'un cahier des charges spécifique et une traçabilité du riz.

***l'amélioration de la demande du riz local***

- amélioration de la demande du riz local ;
- développer la vente groupée du riz de la vallée ;
- étiqueter le riz de la vallée ;
- développer des actions commerciales ;
- plaider pour la protection du marché local du riz.

***le renforcement des capacités et du pouvoir des acteurs***

- renforcement des capacités de négociation, plaidoyer/lobbying et facilitation de processus multi-acteurs ;
- gestion technique des différentes activités liées à la production, à la transformation et à la commercialisation du riz ;
- la professionnalisation des acteurs doit être recherchée et encouragée ;
- gestion de qualité, de l'information, de l'innovation, recherche de marché et de financement.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Listes de présence

Dangbo le **11 / 12 / 2006**

Visite exploratoire

Liste de présence

N°	Nom et Prénom	Structure	Fonction
1	KINHA Christophe	ENRC	Membre
2	GLIN Laurent	ENRC	Membre
3	AHOUNOU Mathias	ENRC	Membre
4	AGBAKA Alphonse	ENRC	Membre
5	DOSSOUHOUI François	ENRC	Membre
6	HOUANSSOU N. Emile	URIZOP	Président
7	ESCARAVAGE Clément	CPOP/PADRO	Conseiller OP
8	ODJRADO Anne	URIZOP	Trésorière
9	TOHOU Luc	URIZOP	Resp info comm
10	BOGNON Barthélémy	URIZOP	Secrétaire général
11	DOUNNOU K Nathanael	UCP	Resp filière UCP
12	SOTADJI Salomon	GV	Membre
13	Koukoui Nathaniel	GV	Secrétaire général
14	BOSSA Barthélémy	GV	Président
15	TOSSOU Jean	UCP/ membre du CVMP	M/CVMP
16	BIO BAGOU Jules	ENRC	Membre
17	AHOUANDJINOUE MEGBLETO Isabelle	ENRC	Membre
18	LALY Joseph	UCP	Trésorier

AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DU RIZ PRODUIT DANS LA VALLEE DE  
L' OUEME

Réunion du compte rendu de l'ENRC à la PNI **22 décembre 2006**

Liste de présence

Nom et prénoms	Structure	Adresse /Tél /Mail
AKONDE T. Pierre	INRAB	90 91 43 64 akondetpierre@yahoo.fr
GLIN Laurent	OBEPAB/ ENRC	95402212 glinlaurent@yahoo.fr
AHOUNOU Mathias	MAEP/AOPA	90928635
FASSASSI Ramanou	DICAF/MAEP	95426644 fassassiramanou@yahoo.fr
MONGBO Roch	FSA/UAC	95966446
ADOTE Sylvie	FSA/UAC	90017823 adote@bj.refer.org
AGBAKA Alphonse	EPAC/ENRC	agbalph@yahoo.fr
AHOUANDJINOUE MEGBLETO Isabelle	ANASEB/ENRC	95066747 anaseb2006@yahoo.fr
KPOGAN Afi Edi	IFDC/ENRC	97373775
DOSSOUHOUI François	FSA/ UAC	95405685 dossouhoui@yahoo.fr
BIO BAGOU Jules	CDPC- ALIBORI	90660762 bagoujules@yahoo.fr
KINHA Christophe	CDPC- COLLINES	95157980 kinchrist 66@yahoo.fr



AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DU RIZ PRODUIT DANS LA VALLEE DE  
L' OUEME

**Atelier image contexte**

Dangbo le **21 décembre 2006**

Liste de présence

<b>Numéro d'ordre</b>	<b>Nom et prénoms</b>	<b>Fonction</b>
1	AKO Samuel	Responsable production Songhaï
2	BANKOLE Rigobert	TSPAH et RCPA Dangbo
3	NOUTAI N . Clémentine	CPV / C/ PANA
4	GB AGUIDI Maurice	Animateur PADRO/ UCP Adjohoun
5	OGOUD. Camille	RCPA Adjohoun
6	TOSSI SANE Bernard	Animateur PADRO/UCPAguégué
7	BONOU Félix	Président de l'union des producteurs de riz des Aguégués
8	AHOTON Etienne	Secrétaire UCP d'Adjohoun
9	TOTIN Edmond	Conseiller agricole / CIDR
10	AKPLE Z. Philippe	Trésorier UCP / Aguégué
11	SEMAVO Corneille	2 <sup>ème</sup> Adjoint au maire Adjohoun
12	TOHOU Luc	Responsable information communication
13	BOGNON Barthélémy	Secrétaire URIZOP
14	BOCO Thomas	Riziculteurs Aguégués
15	HOUANSOU Emile	Président URIZOP
16	AGOSSA Marc	TG riz site de Hondji
17	DOUKOU Nathanaél	Responsable filière de l'UCP
18	KOLIKO Norbert	Responsable filière de l'UCP
19	AZONYADJA Albert	Vice président URIZOP
20	DOSSA Denis	RIZICULTEUR
21	LANKOUGBEDE Félix	Animateur
22	OCHOYEMI Emmanuel	CNUVPV RCPA Dangbo

Amélioration de la composante du riz produit dans la vallée de l'Ouémé

Atelier de restitution /Validation des résultats

Dangbo le **18 Janvier 2007**

Liste de présence

<b>N° d'ordre</b>	<b>Nom et prénoms</b>	<b>Fonction</b>
1	BOSSA Eloi Roland	DT production agricole centre songhaï
2	ANIWANOU Gilbert	Commerçant
3	AHOTON Clément	Producteur UPR Dangbo
4	AGOSSOU Olivier	Machiniste
5	BONOU Sourou Jean marie	Président UPR Dangbo
6	HOUANSOU N Emile	Président URIZOP
7	GBAGUIDI Maurice	Animateur UCP Adjohoun Padro
8	TOSSI Same Bernad	Animateur UCP Adjohoun
9	ESCARAVAGE Clément	Conseiller CPOP/PADRO
10	SEYITE Robert	Conseiller CPOP /PADRO
11	ADIGBA Emile	Responsable Formation UCP
12	BOGNON Barthélémy	SG URIZOP
13	NOUTAI N Clémentine	CPV CecPA Dangbo
14	AZONYADJA Albert	VP URIZOP Adjohoun
15	KOLIKO Norbert	Responsable UCP Adjohoun
16	KODJO Adidjatou	Productrice riz
17	BONOU Félix	Président UPR Aguégoué
18	GNAHO Michel	Conseiller coopératif
19	ANIWANOU Ignace	RCPA Dangbo
20	KOUIKOUI Jean	Transformateur
21	OGOUI. Camille	RCPA Adjohoun
22	SEMEVO Corneille	2 <sup>ème</sup> adjoint au maire d'Adjohoun
23	AHOANGNIMON Jeanne	Producteur riz site houndji
24	AGOSSOU Marc	Responsable filière riz UCP Dangbo
25	ZANNOU Félix	Responsable Intrans
26	LAWANI Alice	CERPA OP
27	AHISSOU Sourou	CERPA OP
28	ZANNOU Mathieu	Producteur houédomé
29	ABOA Raphaël	Producteur GBEKO
30	HOUNGNIBO Joachim	Producteur gbeko gbessoumè
31	HOUNTON Clément	Producteur gbèzounmè
32	DOSSOU V Léon	Producteur Zounkè
33	GBAGUIDI Francis	RCPA Aguégoué
34	DUGUE Marie Jo	ICRA
35	LALY Joseph	Producteur Glounsa
36	GANKPO Joseph	Producteur
37	KELOME Joseph	Producteur riz
38	AHOLOU Lambert	Producteur riz
39	AMOUSSOU Débora	Productrice Glahounsa
40	AVOCE Jules	ESOP